

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie  
-----

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE LA  
PLANIFICATION ET DE  
L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE  
-----

**PROJET COMPETITIVITE DES  
FILIERES DE CROISSANCE**

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland  
-----

MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING  
AND REGIONAL DEVELOPMENT  
-----

**COMPETITIVE VALUE CHAINS  
PROJECT**

# **CADRE D' ACTIONS EN FAVEUR DES POPULATIONS PYGMEES**

**DU**

**PROJET COMPETITIVITE DES FILIERES DE CROISSANCE**

**RAPPORT PROVISOIRE**

**Elaboré par**

**Marthe BOUTIOM BOUKONG**

**Socio environnementaliste**

**Consultant**

**Tél. 99 82 42 67**

**Email : [boutiom2003@yahoo.fr](mailto:boutiom2003@yahoo.fr)**

*Janvier 2010*

# SOMMAIRE

RESUME EXECUTIF .....	4
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS .....	6
1. INTRODUCTION .....	9
1. Contexte.....	9
2. Objectifs du CAFPP PCFC.....	9
3. Méthodologie.....	9
4. Difficultés rencontrées .....	10
2. DESCRIPTION DU PCFC.....	11
2.1. Composante 1 : Transformation durable du bois .....	11
2.2. Composante 2 : Filière écotourisme .....	12
2.2.1. Valorisation des actifs touristiques de classe internationale (~\$8 million).....	12
2.2.1.2. Assistance technique pour améliorer le cadre réglementaire et institutionnel du tourisme .....	12
2.3. Composante 3 : Actions transversales pour soutenir la compétitivité.....	12
2.4. Composante 4. Mise en œuvre du projet .....	13
3. EXAMEN DU CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE RELATIF AUX PEUPLES AUTOCHTONES .....	14
3.1. Cadre national.....	14
3.2. Réglementation internationale .....	14
3.2.1. Politiques de Sauvegarde sociales de la Banque Mondiale.....	14
<i>OP 4.10 sur les Peuples Indigènes.</i> .....	15
<i>OP 4.01 : Évaluation environnementale</i> .....	15
2.2.1.3. <i>OP4.12 Réinstallation involontaire</i> .....	15
2.2.1.4. <i>OP 4.09 : Patrimoine culturel</i> .....	16
3.2.2. <i>Convention 169 du BIT</i> .....	16
3.2.3. <i>Déclaration Universelle des Droits des Peuples Autochtones</i> .....	17
4. REVUE DES CONNAISSANCES ACTUELLES SUR LES PYGMEES DES ZONES D'INTERVENTION DU PCFC. 18	
4.1. GENERALITES SUR LES PYGMEES .....	18
4.2. SITUATION TERRITORIALE, ZONAGE ET AFFECTATION DES TERRES DANS LA ZONE DU PROJET ...	18
4.3. MILIEU NATUREL.....	19
4.4. ASPECTS SOCIAUX CULTURELS .....	19
4.4.1. Démographie .....	19
4.4.2. Habitat.....	19
4.4.3. Organisation socio- politique .....	20
4.4.4. vie associative .....	20
4.4.5. Caractéristiques socio culturelles.....	21
4.4.6. Relations Pygmées – Bantous .....	21
4.5. Activités économiques des Pygmées : une économie de subsistance .....	22
4.6. Voies de communication .....	23

4.7. CADRE INSTITUTIONNEL.....	23
4.7.1. Structures gouvernementales .....	23
4.7.2. Communes .....	24
4.7.3. Projets de développement et de conservation .....	24
4.7.4. Organisations Non Gouvernementales .....	24
4.8. LES PYGMEES, UN PEUPLE FRAGILE CONFRONTE A DE NOMBREUSES DIFFICULTES ET PRIORITES	25
5. MICROPROJETS SUSCEPTIBLES D'ETRE FINANCES PAR LE PCFC EN FAVEUR DES PYGMEES ET LEURS EFFETS POTENTIELS .....	26
5.1. SOUS PROJETS DU PCFC EN FAVEUR DES PYGMEES .....	26
5.1.1. Appui aux activités de production agro forestière.....	26
5.1.2. Promotion des activités d'écotourisme et de valorisation de la culture Pygmée.....	27
5.1.4. Appui à l'équipement social .....	27
5.2. IMPACTS POTENTIELS .....	27
Les effets peuvent affecter aussi bien le social, l'économie, que l'environnement .....	27
5.2.1. Impacts socio économiques.....	27
5.2.1.1. Impacts positifs .....	27
5.2.1.2. Impacts socio économiques négatifs .....	28
5.2.2. Impacts environnementaux .....	28
5.1.2.1. Impacts environnementaux positifs .....	28
5.1.2.2. Impacts environnementaux négatifs.....	28
5.3. MESURES D'ATTENUATION PRECONISEES .....	29
5.3.1. Mesures d'atténuation des impacts sociaux négatifs .....	29
5.3.2. Mesures d'atténuation des impacts environnementaux négatifs .....	29
6. CADRE DE CONSULTATION LIBRE ET PRIORITAIRE DES POPULATIONS PYGMEES .....	30
6.1. PENDANT LA CONCEPTION .....	30
6.2. PENDANT LA MISE EN ŒUVRE .....	30
6.3. LORS DES EVALUATIONS .....	31
7. STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE ET DISPOSITIF DE RENFORCEMENT DES CAPACITES POUR L'ANALYSE ET LE SCREENING DES PROJETS .....	32
7.1. STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE.....	32
7.1.1. Approche .....	32
7.1.2. Organisation de la mise en œuvre .....	33
7.2. DISPOSITIF DE RENFORCEMENT DES CAPACITES .....	34
7.2.1. Évaluation environnementale : objectifs et méthode d'analyse .....	34
7.2.2. Renforcement des capacités pour l'analyse et le screening des projets en faveur des Pygmées .....	35
8. SYSTEME DE SUIVI-EVALUATION .....	36
8.1. SYSTEME DE SUIVI.....	36
8.1.1. Au niveau local, .....	36
8.1.1. Au niveau régional et national, .....	36
8.2. QUELQUES INDICATEURS.....	37
9. BUDGET .....	39

## Résumé exécutif

Les exigences de la Banque Mondiale en matière de formulation et de mise en oeuvre des projets intègrent de nombreuses préoccupations d'ordre environnemental et social, encadrées par un ensemble de politiques ou directives opérationnelles encore appelées politiques de sauvegarde. Parmi ces politiques, dont l'objectif est d'empêcher que les projets financés par la Banque n'aient sur leurs milieux d'implantation des impacts environnementaux et sociaux négatifs, se trouve l'OP 4.10, qui s'adresse particulièrement aux peuples autochtones. Cette politique veut non seulement que le processus de développement des projets bénéficie aux peuples autochtones et que les bénéficiaires soient culturellement et socialement appropriés, mais aussi que ce processus n'ait sur l'environnement et la culture de ces peuples des impacts négatifs.

Or le Projet compétitivité des Filières de Croissance (PCFC) du Cameroun, qui est actuellement dans sa phase de conception en vue de son financement par la Banque Mondiale, envisage de mener des actions dans le complexe Sanctuaire à Gorilles de Mengamé- Parc National de Kom, site où vivent les populations Pygmées du Sud du Cameroun. Ce projet compte de manière générale orienter ses interventions autour de quatre (04) axes visant l'amélioration de la compétitivité de certaines filières de production :

1. Filière transformation du bois, avec des actions allant dans le sens de la construction d'un cluster bois pilote à Yaoundé ou Douala, et de celles visant le réaménagement du cadre réglementaire en matière de transformation du bois ;
2. Filière écotourisme, qui cible les sites culturels et touristiques de grande valeur du Cameroun, parmi lesquels le complexe Sanctuaire à Gorilles de Mengamé- Parc National de Kom dans la Région du Sud ; Les investissements dans ce contexte porteront sur l'électrification d'un certain nombre de villages, l'installation d'un bac à câble sur le fleuve Kom pour faciliter la traversée en direction du Gabon, la construction des infrastructures d'accueil ; et, du côté de Kribi, la réalisation des études concourant au développement du tourisme ;
3. Actions transversales pour soutenir la compétitivité ;
4. Mise en œuvre du Projet.

La réalisation d'un Cadre d'Actions en Faveur des Populations Pygmées s'inscrit en droite ligne de la politique de sauvegarde de la Banque Mondiale comme préalable à satisfaire, le but étant de déterminer les règles d'intervention du projet en milieu pygmée ciblé afin de s'assurer que les objectifs poursuivis par la politique 4.10 seront atteints par le PCFC. C'est ainsi que le présent cadre a eu pour base d'élaboration la connaissance de la zone concernée par le Projet, la configuration du PCFC, et la réglementation de la Banque Mondiale et du Cameroun en matière de population autochtone.

Le milieu Pygmée en question s'étend sur deux Départements de la Région du Sud que sont le Dja et Lobo et la Mvila, et intéresse 03 arrondissements et communes. Dans cette zone essentiellement affectée à la conservation et d'une grande richesse biologique vit une population Pygmée estimée à 600 âmes environ. Ces populations ont connu des modifications de leur milieu de vie en relation avec la loi forestière ; ils ont également bénéficié ou continuent de bénéficier d'un certain nombre d'interventions extérieures, toutes choses qui font du contexte Pygmée un milieu en pleine mutation, une population en perte de son identité culturelle, largement affectée par la pauvreté aux multiples

visages. Les défis du développement des Pygmées dans cette zone se posent ainsi en termes d'accès insuffisance d'accès aux services socio économiques de base (éducation, santé, eau potable, citoyenneté), de faiblesse de revenus, d'accès insuffisant aux biens de production (terres, routes) et aux ressources forestières et fauniques, de diminution même de ces ressources, de dépendance et domination des Bantous, leurs voisins de toujours, de difficulté d'adaptation aux modes de production actuels, de marginalisation des centres de prise de décision ou du bénéfice des retombées de l'exploitation des ressources forestières.

Sur la base de ce diagnostic et priorités relevées pendant les consultations des concernés, les sous projets proposés comme pouvant être développés en faveur des Pygmées de la zone tournent autour de 04 domaines :

- L'appui à la production agro forestière avec 02 volets :
  - La production agricole proprement dite tant en ce qui concerne l'appui technique que l'appui en matériel végétal et outillage agricole.
  - La promotion des Produits forestiers non ligneux, domaine largement occupé par les femmes ;
- L'écotourisme ;
- L'appui aux équipements sociaux, notamment en vue de l'accès des Pygmées à l'eau potable.
- Le plaidoyer auprès des institutions en charge de la conservation pour une jouissance effective des droits d'usage des Pygmées dans les aires protégées.

Les activités en lien avec ces volets devraient avoir sur les Pygmées de nombreux impacts positifs, parmi lesquels la revalorisation de leur culture, l'amélioration des conditions de vie et notamment celle de leurs revenus, avec pour corollaire l'amélioration des conditions d'hygiène et de santé, l'amélioration des conditions d'accès aux infrastructures de base, la contribution à l'émancipation de la tutelle Bantoue. Les quelques effets négatifs potentiels sont plus en relation avec la propagation du VIH SIDA dans le cadre de l'écotourisme, et l'exacerbation des tensions entre Pygmées et Bantous, situation dérivant de la préférence des Pygmées par les interventions extérieures. Les mesures d'atténuation préconisées pour mitiger ces impacts sont la sensibilisation de manière générale, y compris la sensibilisation contre le VIH SIDA, et l'affectation aux Bantous de 20% des appuis agricoles prévus dans le présent cadre.

Pour la réalisation des activités en faveur de ces peuples, les Pygmées seront consultés directement et librement et à toutes les étapes, comme cela a été le cas lors de la préparation du présent cadre. Ceci se fera à travers des réunions d'information, de planification, de suivi et évaluation. Il est également prévu l'utilisation des relais ou points focaux Pygmées dans la stratégie d'intervention, la représentation des Pygmées à tous les niveaux de débats ou de décision sur les sujets les concernant.

L'organisation de la mise en œuvre comprendra à l'interne, le PCFC, qui assumera la responsabilité de la mise en œuvre du cadre à travers les Unités de Coordination Nationale et Régionale du Sud, et, à l'externe, les comités de sélection des projets (dont le rôle pourra être joué par les plates formes communales existantes, à renforcer ou à activer), les organismes de la société civile comme structures d'accompagnement des Pygmées, et les Pygmées eux-mêmes, avec leurs associations et organisations de producteurs. Le système de suivi évaluation préconisé dérivant de cette organisation est participatif, avec une bonne implication des Pygmées.

Quant à la stratégie de mise en œuvre intégrée entre autres le partenariat public privé dans l'optique de l'auto promotion, particulièrement dans le volet écotourisme, la considération des associations et organisations Pygmées comme cibles des appuis, la prise en compte du genre, l'intéressement des Bantous au Projet, l'accompagnement des Pygmées.

Le budget de la mise en œuvre s'élève à **151 600 000F CFA**, soit environ 3% des fonds de valorisation des actifs touristiques de classe internationale.

## Executive summary

The financing of projects by the World Bank is submitted to a certain number of requirements based on the safeguard policies, which are related to environmental and social issues. Amongst these policies is the OP 4.10, which addresses the indigenous people. Its aim is that, not only the process of development of a project benefits to those people and that the profits be culturally and socially suitable, but also that this process does not have negative effects on the environment and the culture of indigenous people. The realization of the Indigenous People's Framework for the CVCP stands as a response to the requirement of the 4.10 safeguard policy. The purpose is to determine the modalities of the project's intervention in the targeted Pygmy's milieu, so as to make sure that the goals pursued by the PO 4.10 will be reached by the Competitiveness Value Chains Project (CVCP).

Competitiveness Value Chains Project of Cameroon, which actually is being prepared with the financial and technical collaboration of the World Bank, intends to lead actions in the Mengamé Gorillas Sanctuary - Kom National Park complex, one of the region of the South where indigenous people, the Pygmies, are established. This project plans, in a general way, to direct its interventions around four (04) axes, aiming at the improvement of the competitiveness of a certain number of sectors:

1. Sector of wood transformation, with actions in two directions. Those regarding the construction of an experimental cluster in Yaoundé or Douala (this cluster, because of its potential impacts, has led to the classification of the CVCP in category A of the World Bank) in one hand, and those aiming at reorganizing the regulatory framework of wood processing on the other;
2. Sector of Ecotourism, which targets the valuable cultural and touristic sites of Cameroon, amongst which are the Mengamé Gorillas Sanctuary - Kom National Park complex, and the whereabouts of Kribi. In the first area, the investments will concern the electrification of six villages, the installation of a ferry on the river Kom to facilitate the crossing in direction to Gabon, the construction of touristic infrastructures; and, in the second area, the realization of studies competing to the development of tourism;
3. Transverse actions to support the competitiveness;
4. Implementation of the Project.

The indigenous people's region targeted by this study extends over two Divisions of the South Region: Dja and Lobo and Mvila, and 03 sub divisions and councils. That region is largely affected to biological conservation. Almost 600 Pygmies are living there in some 11 villages. These populations have experienced many changes in their environment, connected to the forest law of 1994. They have also benefited or continue to benefit from a certain number of external interventions, which have brought many changes. But nevertheless the indigenous people are still living in poverty. The challenges of development which they are faced to in this zone arise in terms of restriction of access to forest and fauna resources, diminishing of these resources, inability of having production means such as lands and roads, very low capacity to reach basic social services, especially education, health, citizenship, drinking water, and so on; difficulty to adapt to the modern fashion of production. They are also faced to marginalization from the decision-making circles or from the benefit fallouts of the

exploitation of natural resources, dependence and domination of the Bantus, their nearest neighbors, the loosing of their cultural identity.

The present framework is based on the diagnosis and priorities raised during the indigenous Peoples consultations, the sectors chosen by the CVCP, the regulations of the World Bank safeguard policies and other institutions of defense of indigenous people's rights. The investments suggested therefore as being suitable to be implemented in their favor turn around 04 sectors:

1. Agro forestry production with 02 sub sectors
  - Support to the agricultural production itself, regarding the technical as well as seeds and petit equipment aspects;
  - The promotion of non ligneous forestry products, domain widely occupied by women;
2. The plea with institutions in charge of conservation, so that indigenous people can really enjoy their user's right in the protected area, particularly in the Kom National Park;
3. Ecotourism;
4. Facilitation to access to social basic equipment.

Activities related to these sectors might have on the indigenous people many positive effects, amongst which are the revitalization of their culture, the improvement of their living conditions, particularly as far as the income increase, feeding, hygiene and health, access to basic infrastructures are concerned. They may also contribute to their emancipation from the Bantus. Some negative effects might also occur, such as the spreading of the HIV AIDS, in connection with ecotourism, or the increase of the tensions between Bantus and Pygmies, because the latter are preferred by external interventions. Mitigation measures will include therefore sensitization against AIDS, capacity building of the indigenous people and of the other stakeholders, the allowance to Bantus of 20% of the planned agricultural support.

Free and direct consultation of indigenous people at every step of the project, as it has been the case during the preparation of the present framework, will be a key point of the strategy. This will be done through information, planning, follow-up and evaluation meetings. The use of Pygmies as relays or focal points, as well as their representation at every level of concertation or decision making on matters concerning them are essential.

Concerning the interveners and their roles, the entire responsibility of the implementation of the indigenous people's framework relies upon the CVCP; first on the National Coordination unit and secondary on the Regional Coordination unit of the South, the only one interested in this case. At the external level, the CVCP will also rely on the micro projects selection committees, since some of the micro projects, considering their nature, will need to be examined before they are realized. This role can be played by the existing municipal plate forms. Non Governmental Organizations, on behalf of the project, will accompany the Pygmies throughout the process, and will also be responsible of the screening of micro projects. As for the indigenous people themselves, they will be implicated through focal points, their groups, and all the members. The building of the capacities of all those interveners through training is also a key point, to ensure that screening, analysis and implementation of micro projects are adapted to the beneficiaries. As for the follow-up and evaluation system, it is recommended that they be conducted in a participatory manner, with a good implication of Pygmies.

Other aspects of the strategy of implementation takes in account the private public partnership, particularly in the ecotourism sector, participation of all stakeholders, Pygmies groups as direct targets of supports, gender, as women are very important socially, politically and economically, the accompaniment of Pygmies.

The budget amounts to **151 600 000 F CFA**, about 3 % of the funds of valuation of the tourist assets of international class.

## Liste des sigles et abréviations

<b>ABAGUENI</b>	: Cherchons
<b>AGEFO Baka</b>	: Actions de Gestion Durable des Forêts en intégrant les Populations Baka
<b>APIFED</b>	: Appui à l'Autopromotion et Insertion des Femmes jeunes et Désœuvrés
<b>BIT</b>	: Bureau International du Travail
<b>BM</b>	: Banque Mondiale
<b>CAFPP</b>	: Cadre pour les Actions en Faveur des Populations Pygmées
<b>CED</b>	: Centre pour l'Environnement et le Développement
<b>CERAD</b>	: Centre De Recherche et d'Action pour le Développement Durable
<b>COMIFAC</b>	: Commission des Forêts d'Afrique Centrale
<b>FODER</b>	: Fondation de Développement Rural
<b>FEDEC</b>	: Fondation pour l'Environnement et le Développement du Cameroun
<b>GIC</b>	: Groupe d'Initiative Commune
<b>INADES FORMATION</b>	: Institut Africain pour le Développement Economique et Social
<b>MAPPAPY</b>	: Méthodologie d'Approche Participative des Populations Pygmées
<b>MINAS</b>	: Ministère des Affaires Sociales
<b>MINADER</b>	: Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
<b>MINEPAT</b>	: Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
<b>MINEPIA</b>	: Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales
<b>MINFOF</b>	: Ministère des Forêts et de la Faune
<b>MINPROFF</b>	: Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille
<b>OAL</b>	: Organisme d'Appui Local
<b>ONU</b>	: Organisation des Nations Unies
<b>ONG</b>	: Organisation Non gouvernementale
<b>PADES Baka</b>	: Projet d'Appui au Développement Economique et Social des Baka
<b>PIT</b>	: Peuples Indigènes et Tribaux
<b>PACA</b>	: Programme d'Amélioration de la Compétitivité Agricole
<b>PARCEC</b>	: Programme d'Appui au Renforcement de la Compétitivité des Entreprises Camerounaises
<b>PFC</b>	: Plate Forme Communale
<b>PNDP</b>	: Programme National de Développement Participatif
<b>PFNL</b>	: Produits Forestiers Non Ligneux
<b>RACOPY</b>	: Réseau Recherche Actions Concertées Pygmées
<b>SAS</b>	: Service d'Actions Sociales
<b>SGM</b>	: Sanctuaire à Gorilles de Mengamé
<b>ZIC GC</b>	: Zone d'Intérêt Cynégétique à Gestion Communautaire

# 1.Introduction

## 1. Contexte

Le présent Cadre d'Actions en Faveur des Populations Pygmées est préparé dans le contexte de la formulation du Projet Compétitivité des Filières de Croissance, dont les actions déclenchent la politique opérationnelle de la Banque Mondiale relative aux peuples autochtones, la 4.10. Cette dernière demande que l'emprunteur rédige un Plan de Développement en faveur des populations autochtones si ces dernières sont susceptibles d'être affectées dans le cadre d'un projet. L'objectif de cette politique est de concevoir et mettre en œuvre des projets de manière à favoriser le respect intégral de la dignité, des droits de l'homme et des spécificités culturelles des populations autochtones, de façon qu'ils bénéficient des avantages sociaux et économiques compatibles avec leur cadre culturel, et qu'ils ne souffrent pas d'effets néfastes au cours du processus de développement. Cette préoccupation est d'autant plus fondée que malgré le fait que les Pygmées sont depuis quelques décennies au centre d'actions et de projets visant à les intégrer dans les communautés villageoises et nationales, les résultats jusque là obtenus sont insuffisants, les pratiques de dénégation de toute valeur intrinsèque aux Pygmées continuant à être perpétrées. Or les Pygmées du Cameroun, qui sont en partie implantés dans quelques unes des zones où le PCFC compte investir, ont obtenu le statut de Populations Autochtones à travers la Commission Africaine, organe de suivi de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples.

La réalisation du Cadre d'Actions en leur faveur s'avère donc nécessaire pour éviter que les Pygmées ne soient plus marginalisés, mais qu'ils bénéficient aussi de l'opportunité de la présence du Projet sur le terrain, à égalité avec les autres franges de la population.

## 2. Objectifs du CAFPP PCFC

L'objectif général de la mission est de fixer pour le PCFC un cadre de conception et de mise en œuvre des actions spécifiques pour les populations Pygmées Baka, afin de s'assurer que les bénéfices apportés par le Projet sont culturellement et socialement appropriés.

Plus spécifiquement, il s'agit de :

- Faire la revue des connaissances actuelles sur les peuples Pygmées de la zone d'intervention ;
- Examiner le cadre légal ;
- Identifier les types de micro projets susceptibles d'être élaborés et financés dans le cadre du PCFC en faveur des Pygmées, ainsi que les effets potentiels de tels projets ;
- Proposer un cadre de consultation libre et prioritaire des Pygmées à chaque étape de mise en œuvre ;
- Proposer un dispositif institutionnel, incluant un plan de renforcement des capacités pour l'analyse et le screening desdits projets, ainsi qu'un système de suivi évaluation.

## 3. Méthodologie

La démarche d'élaboration du présent cadre a nécessité l'utilisation d'une approche plurielle faisant intervenir non seulement la consultation des sources secondaires, mais aussi et surtout celle des principaux intéressés que sont les Pygmées, en respect de la recommandation de l'OP 4.10 et celle des autres institutions de défense des droits des Pygmées qui veulent que les personnes concernées soient

consultées de manière préalable et prioritaire, afin de respecter leurs droits et leurs besoins . Des structures d'encadrement de ces peuples ont aussi été touchées.

Les consultations ont été menées par nous-mêmes, entre les 23 et le 27 novembre 2009, sur un échantillon de 04 villages Baka sur les 10 périphériques du Sanctuaire. Elles ont eu lieu dans le cadre de réunions villageoises (cf. Annexe 3 : liste des villages et des personnes rencontrées), pendant lesquelles de nombreuses questions ont été abordées : implantation, rapports avec les Bantous, structures d'intervention, rapports avec la zone des aires protégées, problèmes cruciaux d'ordre social et économique, et axes de résolution, attentes. Elles se sont poursuivies par des entretiens individuels avec les personnes ressources : les priorités relevées par les peuples eux-mêmes concernent l'éducation, l'agriculture, la santé, les activités génératrices de revenus, étant entendu qu'ils sont aujourd'hui entraînés dans le cycle moderne et limités dans l'accès aux ressources de la forêt. La plupart ne souhaitent pas voir les Bantous impliqués dans le plan de développement les concernant.

Pour ce qui concerne les informations et données secondaires, quelques documents ont été consultés, (cf. annexe 4 : Références bibliographiques) parmi lesquels, les politiques opérationnelles de la Banque Mondiale, les textes relatifs aux peuples indigènes et tribaux ou peuples autochtones, le Projet de Déclaration des droits des peuples autochtones faite par les Nations Unies, des études sur les pygmées ou celles portant sur leur zone d'implantation.

Quant aux descentes sur le terrain, elles ont eu lieu dans quelques villages autour de Mengamé, aux fins d'établir un diagnostic succinct et d'identifier avec les cibles (les Pygmées Baka), les problèmes et besoins prioritaires, et par conséquent les solutions et actions prioritaires.

Les organisations œuvrant dans l'encadrement des Pygmées concernés par les interventions du PCFC ont été consultées. La liste des personnes et institutions rencontrées se trouve en annexe.

#### **4. Difficultés rencontrées**

La principale difficulté rencontrée pendant cette mission a été l'enclavement des zones concernées, situation qui a rendu plus difficile l'accès aux cibles visées en cette saison des pluies. Comme difficulté secondaire, il s'est agi pendant notre passage, de l'indisponibilité de certains responsables administratifs ou techniques.

Le présent rapport est structuré en 9 sections :

1. Introduction
2. Description du PCFC
3. Examen du cadre légal relatif aux Peuples Autochtones
4. Revue des connaissances actuelles sur les Pygmées des zones d'intervention du PCFC
5. Microprojets susceptibles d'être financés par le PCFC en faveur des Pygmées et impacts potentiels
6. Cadre de consultation libre et prioritaire des Pygmées
7. Stratégie de mise en oeuvre et dispositif de renforcement des capacités pour le screening des projets
8. Suivi évaluation
9. Budget

#### **Annexes**

- *Annexe 1 : TdR de l'étude*
- *Annexe 2 : Répartition des villages Pygmées par arrondissement*
- *Annexe 3 : Liste des personnes rencontrées*
- *Annexe 4 : Références bibliographiques*

## 2. Description du PCFC

Le Projet compétitivité des Filières de Croissance (PCFC), est placé sous la tutelle du MINEPAT, et sous le financement de la Banque Mondiale. Il comporte 04 composantes, dans lesquelles l'accent est porté sur la mise en place d'actions complémentaires et synergétiques avec une majorité des ressources disponibles au Cameroun et allouées non seulement à des investissements d'infrastructures physiques structurantes, mais aussi à des appuis directs aux acteurs du secteur privé (entreprises et employés) le long des filières de croissance. Les 04 composantes sont : i) la filière transformation durable du bois, ii) la filière écotourisme ; iii) des actions transversales pour soutenir la compétitivité, et iv) La mise en œuvre du Projet.

### 2.1. Composante 1 : Transformation durable du bois

Cette composante s'articule autour de deux sous-composantes, le renforcement du cadre institutionnel et réglementaire et la construction d'un cluster.

- L'assistance technique pour renforcer le cadre réglementaire et institutionnel de la filière, avec, notamment, le financement des activités visant l'amélioration du cadre réglementaire et institutionnel pour développer le marché légal du bois destiné à la consommation domestique, l'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre réglementaire simplifié et allégé, la normalisation et la promotion du bois dans le domaine du BTP sur le marché domestique, l'adaptation et le renforcement de la formation professionnelle ;
- La construction d'un cluster bois pilote à Yaoundé ou Douala, qui aura pour vocation d'être un vecteur des réformes mentionnées ci-dessus ainsi qu'un centre d'excellence et d'innovation dans la deuxième et la troisième transformation du bois, notamment au niveau de la promotion de nouvelles techniques et produits issus de la transformation du bois. Il sera géré sous la forme d'un partenariat public privé (PPP) et regroupera en son sein les représentants de l'ensemble de la filière, y compris les associations d'acteurs agissant encore aujourd'hui dans l'informel, les fournisseurs de services et produits essentiels (tel le vernis et la quincaillerie). L'objectif est de créer un modèle de Cluster pérenne, reproductible et extensible.

## **2.2. Composante 2 : Filière écotourisme**

Cette composante s'articule également autour de deux sous-composantes, la valorisation des actifs touristiques de classe internationale, et l'assistance technique en vue d'améliorer le cadre réglementaire.

### **2.2.1. Valorisation des actifs touristiques de classe internationale (~\$8 million)**

Il s'agit des sites touristiques à haut potentiel, et dont la valorisation pour le PCFC consistera en : i) la protection et mise en valeur du patrimoine culturel de la région de Bafoussam et de Foumban en partenariat avec les communautés ; ii) l'aménagement de la zone éco-touristique entre Limbé et Buea ; iii) La réhabilitation du Parc de WAZA (Campement, centre d'accueil, plateformes d'observation et pistes) sous forme de PPP ; iv) Le développement du Sanctuaire à Gorilles de Mengame ( réfection et équipement de l'accueil, éclairage public dans 06 villages du sanctuaire, fourniture d'un bac à câble pour faciliter la traversée en direction du Gabon, construction et équipement d'un pavillon d'accueil, mise en partenariat public privé du sanctuaire) ; v) La mise en place d'un Fonds d'étude pour aider au développement des zones touristiques autour de Kribi, Yoyo Beach et Rhumsiki.

Les fonds prévus sont de 1, 5 millions de dollars pour chacune des deux premières, 3 millions pour le parc de Waza et 1 million de dollars pour chacune des deux dernières, soit environ 4 milliards F CFA pour l'ensemble des activités de valorisation des sites touristiques.

### **2.2.2. Assistance technique pour améliorer le cadre réglementaire et institutionnel du tourisme**

Les réformes incluraient notamment :

La mise en place d'une fiscalité compétitive, un accès aérien facilité pour les charters, et une politique de visas simplifiée. Les détails de ces actions comprendraient : i) L'appui à la promotion du Tourisme ciblé sur les sites revalorisés par le Projet ; ii) L'appui à la formation professionnelle (guides et personnels hôteliers) ; iii) La création d'une plateforme pour mettre en place et appuyer le démarrage d'un système de réservation en ligne pour les PME et créer des cartes et circuits touristiques sous forme électronique.

## **2.3. Composante 3 : Actions transversales pour soutenir la compétitivité**

Cette composante s'articulera autour de quatre sous-composantes :

- Appui à l'unité PPP (CARPA) : Cette unité aidera à la mise en œuvre, sous formes de PPP, des infrastructures de base nécessaires à la compétitivité (énergie, transports et télécom), et des projets structurants spécifiques aux filières retenues discutées ci-dessus (campement de WAZA et Cluster bois). Le projet financera : i) Certains des frais non récurrents associés au démarrage tels les équipements et véhicules ; ii) Un fond d'assistance techniques pour faciliter l'élaboration de projets PPP pilotes et structurants.
- Appui à la mise en place d'un processus « guillotine » pour simplifier le régime de licences, fiscalité, parafiscalité ainsi que pour renforcer la concurrence : Le projet financera la mise en œuvre d'un processus guillotine pour réduire de manière très significative le nombre de licences et taxes (fiscalité et parafiscalité).
- Mise en place d'un Fonds d'études : Ce fonds est destiné à financer des études devant permettre d'alerter les autorités gouvernementales sur l'importance de réduire les coûts des facteurs, et aider le MINEPAT dans la préparation de nouvelles initiatives sur d'autres filières et pôles de croissance
- Fonds d'appui à la compétitivité des filières : Ce fond de subventions à frais partagés aiderait les

entreprises des filières du projet (transformation durable du bois et éco-tourisme) à réaliser des investissements matériels et immatériels afin d'améliorer leur compétitivité dans un contexte d'accès au financement difficile. Ce fonds aurait une structure ouverte en trois dimensions permettant à d'autres institutions de participer au financement du fonds : i) Fonds disponibles IDA (~\$4.5 million), ii) Gestion du fonds (~\$1 million), iii) Fonds pour aider à la préparation du PARCEC (programme d'appui au renforcement de la compétitivité des entreprises camerounaises) (~\$0.5 million).

#### **2.4. Composante 4. Mise en œuvre du projet**

Cette composante comporte deux types d'actions : i) Le Renforcement des capacités du MINEPAT, avec pour d'aider à piloter l'agenda c'est à dire le Comité de Compétitivité et la Direction Générale de l'Economie, et ii) L'appui à l'équipe de mise en œuvre du projet : L'équipe sera recrutée de manière compétitive, de même que l'appui sera donné à la mise en place des systèmes nécessaires à une gestion et un suivi rigoureux.

## 3. Examen du cadre légal et réglementaire relatif aux Peuples Autochtones

De nombreuses dispositions légales et réglementaires nationales et surtout internationales encadrent les Pygmées, désignés comme Peuple Autochtone par certains, peuples indigènes et tribaux selon d'autres, populations marginales pour d'autres encore à l'instar du MINAS.

### 3.1. Cadre national

De manière concrète, le Cameroun ne dispose pas encore d'une politique spécifique aux populations marginales. La constitution du 18 janvier 1996 est encore à ce stade la seule référence juridique nationale faisant allusion aux minorités et peuples autochtones, en disposant, dans son préambule que : « tous les hommes sont égaux en droits et en devoirs ; l'Etat assure la protection des minorités et préserve les droits des populations autochtones conformément à la loi ».

Mais cette disposition connaît dans réalité de nombreuses limites dans la mise en œuvre. Par exemple, les Pygmées continuent à faire face à des abus et brimades dans leur milieu, les institutions chargées de la protection des Pygmées, en l'occurrence le MINAS, n'ont pas les moyens de leur politique, que ce soit au niveau central ou au niveau périphérique. Il en va ainsi du Service d'Action Sociale de Djoum, dont la zone de compétence s'étend à tous les 04 arrondissements du grand Djoum (zone très vaste) : Son budget est insignifiant (moins de 1,5 million F. CFA par an, dont le tiers seulement pour les aides et secours aux Pygmées et pas grand-chose pour le carburant), la moto, son moyen de locomotion est amortie et en panne. Toujours concernant le MINAS qui est le Ministère compétent, la stratégie dans le domaine est toujours en cours d'élaboration et reste attendue. Elle consistera en un document de politique et un projet de loi destinés à défendre les droits des Pygmées. L'élaboration de ces instruments devra nécessairement entraîner un réajustement du présent cadre.

### 3.2. Réglementation internationale

Le Cameroun a ratifié plusieurs textes internationaux relatifs aux droits de l'homme en général et aux peuples indigènes ou autochtones en particulier. Au rang de ces instruments juridiques internationaux figurent le Traité international relatif aux Droits civils et Politiques, la Convention contre Toutes Formes de Discriminations Raciales, la Convention sur la Biodiversité Biologique, la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, la Déclaration Universelle des Droits des Peuples Autochtones faite par l'ONU (septembre 2007). La dernière citée, met l'accent sur la protection des droits fonciers des peuples autochtones pygmées. D'autres textes tels la Convention n°107 relative aux Populations Aborigènes et Tribales (1957) et la Convention n°169 du BIT relative aux Peuples Indigènes et Tribaux (1989) sont également utilisés au Cameroun. Mais ce sont de manière particulière les Politiques de Sauvegarde sociales de la Banque Mondiale qui conditionnent directement la réalisation du présent cadre, notamment la 4.10 sur les Peuples Indigènes. Certaines dispositions de ces textes sont reprises plus loin et sont intégrées dans la stratégie d'intervention à mettre en œuvre.

### **3.2.1. Politiques de Sauvegarde sociales de la Banque Mondiale**

#### *OP 4.10 sur les Peuples Indigènes.*

L'objectif de cette politique est de faire en sorte que le processus de développement encourage le plein respect de la dignité des droits de l'homme et de la spécificité des peuples indigènes. Plus précisément, elle cherche à faire en sorte que: i) les peuples ne souffrent pas au cours du processus de développement, ou, quand cela n'est pas possible, que les impacts négatifs du projet soient minimisés, atténués ou indemnisés ; ii) les peuples indigènes reçoivent les bénéfices sociaux et économiques qui soient appropriés sur le plan culturel, du genre, et intergénérationnel. Pour la Banque Mondiale, tout projet qui serait de nature à nuire au bien-être des Pygmées ou qui ne serait pour eux d'aucun avantage ou encore qui n'aurait pas pour eux de bénéfices appropriés ne peut être financé.

C'est en réponse à cette préoccupation que le présent cadre d'actions est élaboré, pour cibler les actions qui pourraient être d'une plus value pour les pygmées concernés, qu'il identifie d'une part les impacts potentiels des investissements du PCFC sur les Pygmées de la zone et recherche les mesures d'atténuation possibles et d'autre part.

D'autres politiques sont aussi déclenchées par les interventions du PCFC, et peuvent concerner les Pygmées.

#### *OP 4.01 : Évaluation environnementale*

Cette politique peut être déclenchée par tous les types de projets d'investissement PCFC réalisés en milieu pygmée (qu'ils soient en leur faveur ou non), les risques déclencheurs étant relatifs aux aspects physiques (eau, terre, air), aux aspects humains (santé et sécurité), aux ressources culturelles. Pour atténuer ou prévenir ces risques, la BM prescrit un examen préalable du microprojet à travers différents types d'outils, qui vont de l'utilisation du formulaire de screening environnemental et social à l'EIE (à réaliser par l'emprunteur).

L'examen des microprojets à réaliser dans la zone sera un préalable pour tout investissement, afin d'identifier de manière précise les risques sur les Pygmées et proposer des mesures d'atténuation conséquentes. Le présent cadre identifie quelques uns de ces impacts et propose la conduite à tenir. De même, les mesures de renforcement des capacités de tous les acteurs ci proposées visent à apporter une réponse appropriée à cette préoccupation.

#### *2.2.1.3. OP4.12 Réinstallation involontaire*

Cette politique est déclenchée si le projet est susceptible d'entraîner : (i) la perte d'abris, de terres, des biens ou de provoquer des difficultés d'accès aux biens, (ii) la perte des sources de revenus ou des moyens d'existence, (iii) la restriction involontaire d'accès aux parcs et aires protégées légalement constitués. Comme mesures envisagées par la Banque Mondiale, il y a la consultation préalable des personnes affectées, celles des communautés voisines (en l'occurrence ici les Bantous), la compensation des biens perdus ou en situation d'usage limité, la réinstallation des personnes et ménages affectés par le déplacement physique.

Le risque le plus élevé est la marginalisation des Pygmées du bénéfice de ces investissements, car les microprojets PCFC ne semblent pas avoir des conséquences pour le déplacement physique des Pygmées. Mais ils pourraient, en améliorant les conditions d'accès et de séjour pour les touristes autour du complexe Sanctuaire à Gorilles de Mengamé - Parc National de Kom, renforcer son dispositif de surveillance, et donc entraîner pour les Pygmées une plus grande restriction d'accès aux ressources naturelles.

#### *2.2.1.4. OP 4.09 : Patrimoine culturel*

L'objectif de cette politique est d'apporter une aide à la préservation des Ressources Culturelles Matérielles (RCM), éviter leur destruction ou leur dégradation. Les RCM comprennent les sites archéologiques, paléontologiques, historiques et sacrés, y compris les cimetières, les lieux de sépulture, et les sites possédant une valeur naturelle particulière. Or les Pygmées sont un peuple ayant de grandes richesses culturelles.

Les projets causant d'importants dégâts aux RCM ne sont pas financés par la Banque. A défaut, un cadre pour les RCM est préparé.

#### *2.2.1.5. OP 4.04 : Habitats Naturels*

Cette directive est déclenchée par les projets à impacts négatifs provoquant la dégradation, la conversion ou la perte des habitats naturels dans les zones de terre (plantes traditionnelles originelles), les zones d'eau (écosystèmes marins, côtiers, eaux douces terrestres), les zones de faune (espèces fauniques traditionnelles et protégées). Ceci peut survenir soit directement par la construction, soit indirectement par les activités humaines. L'attitude de la Banque vis-à-vis de ce type de projet est le refus de financement ou, au préalable, la réalisation d'une étude d'impact environnemental.

La zone du projet comprend les zones de terre et celles des eaux douces continentales. Les 03 aires protégées de la zone (Sanctuaire à Gorilles de Mengamé, Parc National de Campo Ma'an) sont des zones très riches en habitats naturels de même que les multiples rivières qui drainent la région. La consultation des Pygmées et des autres populations locales sera nécessaire au moment de la conception et la planification pour s'assurer que ces milieux ne sont pas perturbés, au cas où les risques de perturbation existent, que des mesures d'atténuation sont trouvées et mises en œuvre.

#### **3.2.2. Convention 169 du BIT**

Principal instrument juridique du BIT en faveur des Pygmées, la Convention 169 relative aux Peuples Indigènes et Tribaux dans les pays indépendants est d'un éclairage certain pour toute intervention à mener dans leur milieu, à cause de certaines de ses dispositions qui recommandent ce qui suit :

- Reconnaître et protéger les valeurs et les pratiques sociales, culturelles, religieuses et spirituelles de ces peuples ;
- Adopter avec la participation et la coopération des peuples affectés des mesures tendant à aplanir les difficultés que ceux-ci éprouvent à faire face à de nouvelles conditions de vie et de travail ;
- Consulter les peuples intéressés, par des procédures appropriées, et en particulier à travers leurs institutions représentatives, chaque fois que l'on envisage des mesures législatives ou administratives susceptibles de les toucher directement ;
- Mettre en place les moyens par lesquels lesdits peuples peuvent, à égalité au moins avec les autres secteurs de la population, participer librement et à tous les niveaux à la prise de décisions dans les organismes administratifs et autres qui sont responsables des politiques et des programmes qui les concernent ;
- Mettre en place les moyens permettant de développer pleinement les institutions et initiatives propres à ces peuples, et, s'il y a lieu, leur fournir les ressources nécessaires à cette fin ;
- Les peuples intéressés doivent avoir le droit de décider de leurs propres priorités, en ce qui concerne le processus de développement, ... exercer autant que possible un contrôle sur leur développement économique, social et culturel propre. En outre, lesdits peuples doivent participer à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des plans et programmes de développement national et régional susceptibles de les toucher directement.

### **3.2.3. Déclaration Universelle des Droits des Peuples Autochtones**

Les quelques extraits ci-après de ce texte sont assez parlants sur les droits accordés aux peuples autochtones : Il donne aux autochtones le droit :

- De ne faire l'objet, dans l'exercice de leurs droits, d'aucune forme de discrimination fondée, en particulier, sur leur origine ou leur identité autochtones ;
- d'être autonomes et de s'administrer eux-mêmes pour tout ce qui touche à leurs affaires intérieures et locales, ainsi que de disposer des moyens de financer leurs activités autonomes.
- De maintenir et renforcer leurs institutions politiques, juridiques, économiques, sociales et culturelles distinctes, tout en conservant le droit, si tel est leur choix, de participer pleinement à la vie politique, économique, sociale et culturelle de l'État ;
- D'observer et revivifier leurs traditions culturelles et leurs coutumes. Ils ont notamment le droit de conserver, de protéger et de développer les manifestations passées, présentes et futures de leur culture, telles que les sites archéologiques et historiques, l'artisanat, les dessins et modèles, les rites, les techniques, les arts visuels et du spectacle et la littérature.
- De définir et élaborer des priorités et des stratégies en vue d'exercer leur droit au développement. En particulier, ils ont le droit d'être activement associés à l'élaboration et à la définition des programmes de santé, de logement et d'autres programmes économiques et sociaux les concernant, et, autant que possible, de les administrer par l'intermédiaire de leurs propres institutions
- De bénéficier, lorsqu'ils sont privés de leurs moyens de subsistance et de développement, d'une indemnisation juste et équitable.

Bien que les Pygmées soient bien encadrés sur le plan réglementaire, la réalité de leur vécu est souvent loin de ces normes. Le présent cadre est élaboré en tenant compte de cette réglementation afin de contribuer à la protection et au développement des peuples Pygmées de la zone, en leur offrant des opportunités légales égales à celles autres. Il s'agira ainsi, entre autres, de :

- Associer les Pygmées à l'élaboration et la définition des programmes de développement les concernant, Consulter aux différentes étapes de la mise en œuvre du plan,
- Leur accorder la possibilité de décider eux – mêmes à travers le choix des actions et la présence dans les organes de prise de décision,
- Leur permettre de jouir du droit de conserver, de protéger et de développer les manifestations passées, présentes et futures de leur culture, D'observer et revivifier leurs traditions culturelles et leurs coutumes
- Faciliter leur autonomisation à travers la promotion des activités génératrices de revenus.

## 4. Revue des connaissances actuelles sur les Pygmées des zones d'intervention du PCFC

La revue des connaissances est l'examen initial du milieu. Elle est importante pour comprendre le contexte Pygmée dans lequel va intervenir le PCFC. Cette revue concerne tous les aspects du milieu.

### 4.1. GENERALITES SUR LES PYGMEES

Les Pygmées sont un peuple que l'on ne retrouve qu'en Afrique centrale et orientale où ils sont disséminés à l'intérieur de 9 pays : Cameroun, Burundi, Centrafrique, Congo, Gabon, République Démocratique du Congo, Guinée équatoriale, Rwanda et Ouganda. L'expression « Pygmée » est un terme générique désignant des groupes humains formés d'hommes de petite taille et ayant longtemps vécu d'un mode de vie particulier à économie de de chasse et de cueillette. On les subdivise en 3 grands groupes:

- les Babinga constitués des sous groupes Bagyéli-Bakola, Baka, Aka, Babongo, situés au Sud du Cameroun, au Nord du Gabon et du Congo,
- les Bambuti, dont les sous groupes sont les Bambuti, Asua et Efe..., qui se trouvent à l'Est du Congo Démocratique,
- les Batwa au Rwanda, Burundi, et dans le Sud-est et le Centre-Ouest du Congo Démocratique.

Au Cameroun, ce peuple estimé à 60 000 âmes environ est disséminé dans la partie méridionale du pays, qui englobe les Régions de l'Est, du Sud, et du Centre. Les groupes ethniques sont les Bagyéli-Bakola dans l'Océan au Sud, les Baka dans le reste du Sud et à l'Est, les Bedzang dans le Centre.

### 4.2. SITUATION TERRITORIALE, ZONAGE ET AFFECTATION DES TERRES DANS LA ZONE DU PROJET

La Région du Sud Cameroun est la zone d'implantation Pygmée ciblée par le PCFC. Les Pygmées y sont installés dans au plan administratif dans 02 et 03 arrondissements et communes : Oveng, chef lieu de l'administration du Projet Sanctuaire et du Parc, Djoum, et Mvangane. La souche Pygmée concernée est représentée par les Baka. On dénombre une dizaine de villages Pygmées dans la zone du complexe : 01 à Mvangane, 03 à Djoum, et 06 à Oveng.

L'affectation des terres, découpées en différentes zones d'utilisation, est la suivante :

- Les aires protégées : le Complexe Sanctuaire à gorilles de Mengamé – Parc National de Kom ;
- Des unités forestières d'aménagement, concessions forestières faisant partie des forêts permanentes mais dévolues à la production industrielle du bois;
- Une forêt communautaire ;
- La zone agro forestière, où les populations riveraines sont autorisées à pratiquer leurs activités agricoles et pastorales. Les Pygmées y pratiquent aussi l'agriculture, et le fait que certains parmi eux possèdent des cacaoyères témoigne de ce qu'ils ont accès à la terre. Dans le secteur du Sanctuaire, les distances moyennes entre les villages et les zones de protection en cours de classement sont de 5 km de part et d'autre de la route.

Ceci signifie que les Pygmées sont donc installés dans une zone essentiellement affectée à la conservation biologique ( les 02 aires protégées et les 09 unités forestières d'aménagement occupent la superficie la plus importante de la zone).

### 4.3. MILIEU NATUREL

La zone se trouve sur l'ensemble du plateau sud Camerounais, avec cependant du côté de l'Océan une mince bande de plaine le long de la côte. La zone fait partie du domaine équatorial à 4 saisons. Les températures sont élevées (autour de 25° C en moyenne, ) et variant peu au cours de l'année. La végétation est la forêt dense, milieu privilégié de vie des Pygmées. C'est un milieu où à l'origine la biodiversité est très riche, ce qui a favorisé l'érection de la majeure partie de la zone au statut de forêt permanente pour la conservation ou la production.

Cette zone a un important potentiel touristique lié aux éléments du milieu naturel. A titre d'illustration, l'on peut citer :

- Les rochers, comme celui d'Akoafem dans l'Arrondissement de Djoum,
- Les cours d'eau aux rapides ;
- La faune sauvage riche aux nombreuses espèces dont les grands mammifères (gorilles, éléphants), des oiseaux et autres insectes et papillons multicolores ;
- La flore herbacée et arbustive variées.

Mais ce potentiel malheureusement reste encore mal connu.

### 4.4. ASPECTS SOCIAUX CULTURELS

#### 4.4.1. Démographie

Les données démographiques restent très parcellaires on estimerait la population à environ 600 habitants. Selon l'information donnée par le représentant Baka au sein de la plate forme communale d'Oveng, le recensement qu'il a mené récemment a donné une population Pygmée de 470 habitants dans l'arrondissement (Cette valeur intègre la population du campement de Mebemenko qui appartient à Mvangané).

#### 4.4.2. Habitat

En termes d'implantation, l'habitat pygmée, dont il faut dire qu'il devient presque permanent, n'est pas le même partout. En dehors d'Oveng où les Pygmées cohabitent immédiatement avec les Bantous dans les maisons et villages de ces derniers, l'habitat Pygmée se présente sous forme de petits villages-hameaux distincts de ceux des Bantous dans l'Arrondissement de Djoum.

En termes d'infrastructures, il s'agit d'un habitat en pleine mutation, se présentant sous forme de petites cases rectangulaires en terre battue et recouvertes de nattes de raphia, semblable aux cases traditionnelles Bantous. L'habitat classique Pygmée, fait de huttes en branchages, les « *Mengouloum* » est en voie de disparition et ne se rencontre plus que rarement dans les villages situés au bord des routes. Les Pygmées le gardent plus pour leur séjour en forêt. L'évolution est si notable que les Pygmées qui continuent à vivre dans ces huttes ont un profond besoin d'amélioration de cet habitat plutôt très précaire. Les multiples campagnes de sensibilisation faisant le lien entre cet habitat et la santé, le fait que la Mairie de Djoum ait construit des maisons pour certains d'entre eux, leur désir de vivre dans la modernité sont quelques unes des raisons qui expliquent ce besoin. Ainsi par exemple, à la question de savoir quelle était leur préférence entre leur mode de vie traditionnel et celui qu'il vivait actuellement, les Pygmées interrogés ont dans la quasi totalité dit leur préférence pour le mode de vie actuel, avec cependant le désir de conserver un accès libre à la forêt.

Mais qu'il soit traditionnel ou amélioré, l'habitat Pygmées se caractérise par une grande promiscuité, car il est de coutume que tous les membres de la famille, adultes et enfants, vivent dans la même pièce.

#### **4.4.3. Organisation socio- politique**

Les structures sociales traditionnelles Pygmées sont basées sur un système de parenté qui s'appuie sur la famille, le lignage, le clan, et le sous-clan. Le clan est composé d'individus se réclamant d'un même ancêtre, réel ou fictif. Mais il arrive souvent qu'en raison de la grande mobilité des Pygmées, un étranger s'établisse par pure convenance dans un clan où chacun se réclame d'un ancêtre commun.

Sur le plan de l'organisation socio politique, une communauté Pygmée est soumise au conseil des anciens. Le Conseil des Anciens est une institution informelle qui ne se réunit que ponctuellement, pour résoudre des problèmes précis : Cela peut ainsi concerner des questions relatives au mariage des jeunes Pygmées, des litiges conjugaux, des problèmes d'initiation, ...etc. L'autorité au sein de ce conseil est généralement placée entre les mains d'un vieillard ou d'un aîné dont le pouvoir s'exerce de plein droit sur l'ensemble de la communauté. Il faut relever que dans cette société la femme joue un rôle prépondérant, car elle est le centre du pouvoir en milieu pygmée. Généralement son avis, particulièrement sur les questions de fonds, est sans appel, qu'il soit en faveur d'une action ou en sa défaveur.

Mais en dehors de cette communauté de vie, les Baka sont administrativement placés sous l'autorité d'une chefferie traditionnelle bantoue.

De plus en plus, les administrations locales reconnaissent aux communautés Pygmées le droit de se constituer en chefferies. C'est notamment le cas dans l'Arrondissement de Djoum, mais en dehors de la zone d'étude. Mais pour le moment ces chefferies restent étouffées par les anciennes chefferies Bantoues d'attache, et surtout par leurs membres.

En dehors de ce cadre, les Pygmées ne s'intéressent pas à la vie politique nationale et ne prennent aucune part aux élections, surtout en raison de la méconnaissance de leur importance et du fait que très peu parmi eux disposent de pièces d'identité.

#### **4.4.4. vie associative**

Les Pygmées ont aussi constitué un certain nombre d'associations dont les objectifs vont dans le sens d'un développement global, avec la promotion du respect des droits des Pygmées et leur intégration économique, sociale et culturelle, l'amélioration des conditions de vie de leurs membres. En matière de production, les membres peuvent mettre ensemble le fruit de leur travail, mais la production reste individuelle. Les regroupements les plus représentatifs est l'association ABAGUENI à Djoum.

Pour atteindre ces objectifs, les Associations du côté de Djoum et Mintom entendent développer plusieurs activités visant :

- La promotion de la culture BAKA, à travers son groupe de danse BENA TO TO;
- La reconnaissance des territoires fonciers des villages et plantations des BAKA,
- L'accès des BAKA aux ressources forestières,
- La participation des BAKA aux filières de commercialisation des produits agricoles ou tirés de la forêt,
- Le renforcement de leurs capacités techniques, organisationnelles et institutionnelles,
- La reconnaissance et le respect des droits et devoirs des BAKA,
- L'appui à l'élaboration et au suivi des initiatives de développement des BAKA,
- L'accompagnement de la communauté Baka à la réalisation de microprojets générateurs de revenus,
- Les études, conseils, stratégies et toute autre activité pouvant contribuer au développement des membres.

Le groupe BENA TO TO est la branche de l'association qui a pour mission de valoriser et de préserver la culture pygmée Baka. Le groupe a déjà animé deux journées internationales des peuples autochtones, généralement célébrées le 09/08 de chaque année.

#### **4.4.5. Caractéristiques socio culturelles**

Plusieurs traits caractéristiques émergent de la culture des Pygmées de la zone. Ce sont, parmi les plus saillants :

- L'attachement à la forêt. La forêt est la vie, le cœur de l'existence des Pygmées. C'est le lieu de résidence, la mamelle nourricière, le vivier pharmaceutique, le repère et le centre de la vie culturelle et spirituelle, le fondement de la pensée socio économique, le symbole de la liberté. Cet attachement leur donne une connaissance des vertus de la biodiversité de leur milieu, notamment la valeur thérapeutique des essences forestières, ainsi qu'une connaissance impressionnante des animaux et des liens qui unissent les divers éléments de la nature. Toutes ces connaissances sont un point d'appui leur permettant d'améliorer leurs revenus à travers le prélèvement et la vente des produits fauniques, forestiers non ligneux, et quelquefois de l'exercice de l'art de la pharmacopée traditionnelle. Beaucoup d'entre eux sont des guides de qualité grâce à cette connaissance. Comme repère spirituel les Pygmées ont avec la forêt le mythe du « Djengui », ce dernier étant considéré comme le génie protecteur, un personnage mythique incarnant l'univers de la pensée du Baka et du peuple tout entier, celui qui assure plusieurs fonctions au sein de la société : soigner, conseiller, protéger, donner la vie et bénir l'environnement ; bref, apporter le bonheur.
  - Une culture de la joie : Les Pygmées aiment la bonne humeur, qu'ils obtiennent au travers des boissons, de la cigarette, des danses, etc. Le soir dans leur campement en forêt, les Pygmées font très souvent de la belle musique sur des instruments à corde, faits en bambous ou en bois. C'est un peuple ancré dans la tradition de la danse;
  - L'attachement aux traditions sociales, qui sont un facteur de maintien et de reproduction sociale ;
  - L'attachement à la médecine traditionnelle, qui reste le recours premier et le plus sollicité en cas de maladie, la médecine moderne ne venant très souvent qu'en dernier ressort ;
  - L'absence d'un esprit d'accumulation ou de constitution des réserves économiques, la tendance étant à la satisfaction des besoins élémentaires et immédiats. Les Pygmées vivent au jour le jour, sans penser au lendemain. Ils ne font pas de provisions ou alors très peu, ayant longtemps été habitués à tirer de la nature et de manière régulière ce dont ils avaient besoin (Bois, feuilles, racines, pierres, végétaux, fourrures...);
  - Le rôle central de la femme, tant sur le plan social qu'économique et politique ;
  - La méfiance des Pygmées vis-à-vis des étrangers. Que ce soit envers leurs voisins Bantous ou les personnes venant de loin, les Pygmées sont très méfiants, et ont tendance à se replier sur eux-mêmes en guise d'auto protection.
- Ces caractéristiques culturelles sont à considérer dans la stratégie d'intervention dans le milieu.

#### **4.4.6. Relations Pygmées – Bantous**

Les Pygmées entretiennent avec les Bantous des relations très anciennes, relations sociales et relations économiques d'une très grande complexité. Sur le plan social, il existe entre Pygmées et Bantous des relations de type alliances matrimoniales, ou quelquefois de solidarité mutuelle. Les rapports les plus intenses se situent au niveau économique : Les Pygmées échangent avec les Bantous ce que la nature leur fournit (Produits de la chasse ou de la cueillette) contre les autres biens de consommation élémentaires (denrées alimentaires notamment). Ils échangent aussi leur force de travail, effectuant pour les Bantous de nombreux travaux à caractère agricole (défrichage, récolte, transport de produits) ou de chasse, mais pour lesquels le salaire est souvent maigre, sinon inexistant. Très souvent la valeur du travail offert est convertie en promesses après un petit règlement en nature.

Les Pygmées jouent en général les seconds rôles dans le milieu, à cause de la faiblesse de leur pouvoir d'achat. Ils sont plus souvent traités, non comme des êtres humains à part entière, mais comme des "biens économiques" appartenant à une famille, à des individus qui se considèrent

comme leurs maîtres. Les rapports Pygmées- Bantous sont très complexes, tantôt de protection et de complémentarité, beaucoup plus d'exploitation et de domination. Les Pygmées supportent de moins en moins cette domination des Bantous.

#### **4.5. Activités économiques des Pygmées : une économie de subsistance**

L'économie des Pygmées, du fait que l'activité de production se limite généralement à la résolution des problèmes alimentaires, est encore essentiellement une économie de subsistance. L'essentiel de leurs dépenses s'effectue autour de l'alimentation, l'habillement, le divertissement. Les Pygmées tirent de la forêt l'essentiel sinon toutes leurs ressources, c'est pour cela que traditionnellement ils sont d'abord chasseurs, pêcheurs et cueilleurs des produits forestiers non ligneux. L'agriculture est d'introduction récente.

**Chasse :** La chasse est une activité masculine millénaire chez les Pygmées, qu'ils soient Baka. Elle a lieu en saison pluvieuse et est pratiquée grâce à diverses techniques, traditionnellement les lances, les fossés-pièges, les pièges à câble végétal...etc. Certaines de ces techniques ont évolué pour s'adapter à la technologie moderne, donnant naissance aux pièges en câble d'acier, à la chasse souterraine, et même à la chasse au fusil. On distingue la grande chasse la moyenne et la petite chasse. Les produits qui en sont issus sont d'abord autoconsommés, et l'excédent vendu. Aujourd'hui cette activité est en régression à cause de la présence et du dispositif de surveillance des aires protégées. Avec l'encerclement des aires protégées, les Pygmées font de moins en moins des campements de longue durée en forêt, même si les territoires de chasse, du côté du Parc, vont encore à des distances de plus de 15 km.

**Pêche :** La pêche est surtout du ressort des femmes. Elle est pratiquée dans les petits cours d'eau en saison sèche, grâce aux techniques de barrage.

**Produits forestiers non ligneux :** La cueillette et le ramassage des produits forestiers non ligneux sont pratiquement le domaine réservé des femmes Pygmées. Prioritairement destinés à l'alimentation, ces produits servent aussi à la fabrication des objets usuels, ou sont utilisés comme matière d'œuvre. De plus en plus aujourd'hui, ils entrent dans la formation des revenus à travers la commercialisation. Parmi les produits récoltés : les ignames et les mangues sauvages (pour leurs fruits et amandes), les champignons, les chenilles, les escargots, les larves, les coléoptères, les feuilles de jonc, le rotin, les piquets, les nattes de raphia, le bois de chauffe. Seul le miel est cueilli par les hommes. Certains de ces produits se retrouvent en zone interdite d'accès.

**Agriculture :** De plus en plus les Pygmées, quand ils ont accès à la terre, pratiquent une petite agriculture de subsistance. Elle porte essentiellement sur les cultures vivrières (manioc, bananier, arachides, taro, légumes, fruitiers) , et se fait sous forme d'associations culturelles sur de petites surfaces de moins de 0,5 ha. Il en résulte une certaine insécurité alimentaire chez les Pygmées, d'autant plus que les produits sont souvent récoltés avant maturité pour satisfaire les besoins pressants. On compte aussi de rares palmeraies et cacaoyères comme cultures de rente. Les facteurs qui stimulent cette tendance à la pratique de l'agriculture sont entre autres l'affectation à la conservation biologique de leur espace vital traditionnel tel qu'il apparaît dans le zonage, la sédentarisation, corollaire de ce qui précède, la volonté des pouvoirs publics et des organisations internationales de promouvoir au sein de ce peuple une certaine sécurité alimentaire, etc. Le manque de terres pour certains et de matériel agricole pour d'autres sont les plus cités comme contraintes de l'agriculture par les intéressés. La pression des Bantous qui mettent leurs travaux en priorité nuisent également aux activités des Pygmées.

**Artisanat, médecine traditionnelle et petits métiers :** Ce sont des activités qui font partie de la culture Pygmée et qui sont d'un certain apport pour leur survie. Concernant la médecine traditionnelle, il est reconnu que les Pygmées sont réputés pour leur connaissance des secrets traditionnels de la médecine. Beaucoup de personnes recourent à cet art, y compris les Bantous proches et lointains. Les guérisseurs dans la société Pygmée seraient parmi ceux qui ont les revenus les plus élevés de la communauté. Cet

art est surtout maîtrisé par les hommes. Quant à l'artisanat, c'est un métier mixte, pratiqué aussi bien par les hommes que par les femmes. Les hommes savent fabriquer les tamtams, les chaises en rotin, et quelquefois des chaises, tandis que les femmes s'adonnent au tissage paniers, hottes, nattes et nasses, à la fabrication des claies. On peut aussi trouver les produits de sculpture sur bois (cithares, tambours, pirogues), les ceintures de portage d'enfant, de costumes de raphia, des objets en fer (lances, haches) etc.

S'agissant des petits travaux manuels localement appelés « jobs » et qui sont de petites tâches rémunérées auprès des Bantous, les Pygmées y sont très souvent occupés : travaux agricoles (défrichage, portage) construction ou crépissage des cases, chasse au fusil, etc. Mais la rémunération n'est pas souvent conséquente, et se fait en nature sous forme de boutures de manioc ou de sacs de farine du même produit, des produits manufacturés du genre vêtements.

#### **4.6. Voies de communication**

L'accès aux villages Pygmées, comme on peut s'en douter, n'est pas très aisé, compte tenu du degré d'enclavement des zones auxquelles ils appartiennent. Les axes concernés sont :

- Sangmélima – Oveng, sur lequel est localisé un seul village (Mebemenko)
- Oveng – Djoum, qui concentre l'essentiel des villages autour du Parc National de Kom
- Sangmélima – Mvangane – Oveng

#### **4.7. CADRE INSTITUTIONNEL**

Les institutions de la zone ayant des relations plus ou moins directes avec les populations pygmées comprennent les structures étatiques, les projets, les communes, et les organisations de la société civile.

##### **4.7.1. Structures gouvernementales**

Ce sont des services qui assurent les fonctions régaliennes de l'Etat. S'ils ont le mérite d'exister, de manière générale ils sont dépourvus des moyens matériels et logistiques de leur politique.

##### *L'administration territoriale : les sous-préfets*

Les services locaux du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation coiffés par les Sous-Préfets assurent au niveau des arrondissements la coordination des activités des diverses structures décentralisées des Ministères techniques et autres intervenants, ainsi que la tutelle des collectivités territoriales décentralisées (les communes). Personnes les plus écoutées de leur territoire de commandement, les Sous-préfets jouent un rôle central dans la sensibilisation des populations. Ce sont des facilitateurs, qui assurent la présidence de divers organes de développement mis en place dans le milieu, tel les plates formes communales créées sur l'initiative du PNDP dans les communes concernées (à l'exception de Mvangane), ou les comités locaux de développement. Gouverneurs et Préfets remplissent ce même rôle de coordination au niveau des Régions et des Départements respectivement.

Leurs pendant au niveau des villages sont les chefs traditionnels (Chefs de canton et de village) qui agissent en qualité d'auxiliaires de l'administration. Ils travaillent à la cohésion sociale à travers la gestion des affaires courantes, y compris les affaires foncières, pour lesquelles ils règlent les litiges.

##### *Services techniques déconcentrés*

Les services techniques sont pour la plupart représentés localement : forêt et faune, agriculture, santé, éducation de base, enseignements secondaires, affaires sociales etc. Ces derniers sont les plus

directement concernés par la question Pygmée, les populations marginales étant de leur compétence. Celui qui est dans la zone est le Service d'Actions Sociales de Lolodorf et de Djoum. Ce service manque de moyen de locomotion pour couvrir son territoire d'action.

#### **4.7.2. Communes**

Les textes sur la décentralisation confèrent aux communes le rôle de coordonner le développement socio-économique et culturel dans leur territoire de compétence. De manière particulière pour les communes riveraines des UFA, elles perçoivent à travers le service de la recette communale pour le compte des mairies et celui des populations riveraines des UFA les quote part de 40% et 10% qui leur sont respectivement affectées par le trésor public en respect des dispositions réglementaires. Dans le cas des villages de Djoum, la Mairie a pris une initiative heureuse pour certains villages Pygmées, celle de leur construire des cases améliorées.

#### **4.7.3. Projets de développement et de conservation**

##### ***Les projets de conservation : Le Sanctuaire à Gorilles de Mengamé et le parc national de Campo Ma'an***

Le Projet Sanctuaire à Gorilles s'occupe des deux aires protégées contiguës que sont le Parc National de Kom et le Sanctuaire de Mengamé. Il est géré par une Direction dont le siège est à Oveng. Ce projet a des difficultés de financements et n'arrive pas à donner un appui aux populations pour le développement des activités alternatives à la chasse, ou pour résoudre les problèmes liés aux dégâts des cultures perpétrés par les animaux.

**PNDP :** Le PNDP a élaboré des plans d'action communaux en faveur des Pygmées de toute la Région du Sud à l'exception de ceux de Bengbis, pour satisfaire lui aussi aux exigences de la Banque Mondiale, son principal Bailleur de fonds. Ses activités tournent autour de la santé, l'éducation, la citoyenneté, la sécurisation foncière et la promotion de l'agriculture Pygmée. Le volet agriculture devrait démarrer dans cette deuxième phase du projet qui est en cours de lancement.

**PACA :** Il a lui aussi en vue de mettre en œuvre des actions en faveur des populations Pygmées dans les domaines de la production agro pastorale. Son démarrage est attendu, les sites pilotes devant être certaines des communes du PCFC, dont celle de Djoum.

#### **4.7.4. Organisations Non Gouvernementales**

Quelques ONG interviennent dans la zone. Leurs domaines d'intervention touchent surtout l'agriculture, et dans une certaine mesure les produits forestiers non ligneux. Le domaine de la santé est aussi concerné, avec le VIH SIDA. Ce sont : le CED et APIFED. La SNV et INADES Formation se trouvent légèrement en dehors, de la zone, du côté de Mintom.

Sous l'initiative du PNDP et pour les besoins de mise en œuvre des plans d'action Pygmées, des plates formes communales ont été mises en place. Ce sont des organes de concertation, de coordination et d'harmonisation des actions au niveau de chaque commune, l'objectif étant de créer les synergies et harmoniser les interventions et stratégies des divers intervenants pour éviter les doublons. Présidées par le sous Préfet, leur secrétariat est tenu par les Maires ou leurs représentants.

En résumé et parlant des institutions, on note que beaucoup d'organisations interviennent dans le milieu, mais avec des moyens insuffisants. Celles qui agissent en faveur des Pygmées sont peu nombreuses, et les interventions sont faites soit de manière partielle quant à l'espace géographique, soit parcellaire quant aux domaines d'activités, ou encore de manière ponctuelle.

#### **4.8. LES PYGMEES, UN PEUPLE FRAGILE CONFRONTE A DE NOMBREUSES DIFFICULTES ET PRIORITES**

Malgré de nombreuses initiatives en leur faveur, la situation des Pygmées reste caractérisée par la perte de plus en plus visible de leur identité et la pauvreté, toutes choses qui sont en relation avec :

- La restriction d'accès aux ressources naturelles forestières et fauniques, en raison de la présence des aires protégées, des forêts permanentes, des plantations agro industrielles, restriction d'autant plus difficile que ces ressources constituaient par le passé la base de leur vie et culture, et qu'ils avaient sur elles un droit de jouissance illimité ;
- Le difficile accès aux moyens de production, particulièrement la terre. Bien que des efforts soient en train d'être faits, les Pygmées souffrent du manque, ou de l'insuffisance de reconnaissance formelle de leurs droits communautaires sur les terres, ce qui les rend particulièrement vulnérables ;
- Une difficile mutation vers un mode de vie nouveau, le sédentarisme, qui les amène à intégrer l'agriculture comme mode de production nécessaire à leur survie actuelle. Mais cette agriculture à très petite échelle n'arrive pas à couvrir les besoins alimentaires des Pygmées, surtout que la gestion des récoltes n'est pas rigoureuse ; ils sont souvent contraints d'aller se servir dans les champs des Bantous pour essayer de se suffire, champs dans lesquels ils passent plus de temps que dans les leur. Ces prélèvements qualifiés de vol sont souvent à l'origine des conflits entre les peuples pygmées et Bantous ;
- Le difficile accès aux services socio économiques de base, se traduisant par l'analphabétisme, l'insuffisance d'accès services de santé et à l'état civil (Peu d'actes de naissance, peu de cartes nationales d'identité), et même à l'emploi : les scolarisés Baka actifs dans leur communauté ou employés dans les institutions publiques ou privées, locales, nationales ou internationales sont extrêmement rares ;
- La marginalisation dans le bénéfice des retombées des ressources forestières : Les Pygmées de la zone n'ont jamais eu à bénéficier directement des redevances forestières annuelles dues aux riverains des UFA, ni de la taxe d'abattage du bois (50 francs/m<sup>3</sup> de bois coupé)
- La marginalisation ou faible implication dans les centres de prise de décision les concernant ;

## 5. Microprojets susceptibles d'être financés par le PCFC en faveur des Pygmées et leurs effets potentiels

De manière générale et en rappel, le PCFC envisage de mener des actions dans le domaine de l'écotourisme sur des sites du Cameroun à grand potentiel. De manière spécifique aux secteurs géographiques de la zone, ces actions porteront d'une part sur l'hébergement, l'éclairage public, l'établissement d'un bac à câble sur le fleuve Kom, la mise en partenariat du Sanctuaire à Gorilles, etc. et, d'autre part sur la mise en place d'un fonds d'études dans la région de Kribi, qui servira à la réalisation des études visant la promotion du tourisme dans la région. Ces projets ne seront pas réalisés dans les villages Pygmées. Par exemple Akoabas, l'une des localités retenues pour l'électrification, est distant de 25 km de Oveng village, où se trouve le village Pygmée le plus proche de lui. Par ailleurs, ces choix n'émanent pas des Pygmées, d'où les présentes propositions.

### 5.1. SOUS PROJETS DU PCFC EN FAVEUR DES PYGMEES

Le choix des sous projets proposés comme devant être ceux à réaliser dans la zone est effectué sur la base de plusieurs considérations : i) la consultation des Pygmées, en respect de l'OP 4.10 qui demande de prendre pleinement en considération les options préférées par les groupes de populations autochtones affectés, et dont les problèmes apparaissent dans le contexte décrit précédemment ; ii) la configuration du PCFC en termes de filières cibles en vue de la lutte contre la pauvreté, iii) la compatibilité des activités avec la conservation, eu égard à la proximité des aires protégées.

Ainsi les types d'actions proposées sont axés autour de trois domaines : L'appui aux activités de production agro forestière, dont la promotion des PFNL, la promotion de l'écotourisme et de valorisation de la culture Pygmée, l'appui aux équipements sociaux pour faciliter l'accès des Pygmées à certains services de base.

#### 5.1.1. Appui aux activités de production agro forestière

Bien qu'il y ait déjà un certain nombre de projets gouvernementaux (PNDP en cours et PACA en vue), et d'autres initiatives allant dans le même sens, l'appui aux activités de production agricole ressort comme étant la priorité de survie des populations Pygmées, surtout dans un contexte d'amenuisement de leur espace vital et de dépendance vis-à-vis des Bantous. Ces appuis iraient en direction de l'agriculture et des produits forestiers non ligneux.

- Pour l'agriculture, il s'agira de l'appui des producteurs en petit outillage agricole, l'appui en semences améliorées pour le vivrier, le palmier à huile, et les fruitiers surtout les safoutiers goyaviers dont les fruits sont très recherchés par les Pygmées, surtout en région kribienne, l'appui en produits phytosanitaires pour les quelques producteurs de caca, l'appui conseil ;
- Pour les produits forestiers non ligneux l'organisation des producteurs et de commercialisation, la domestication des espèces sont les activités phares ;
- S'agissant du plaidoyer et devant la restriction d'accès aux ressources naturelles des parcs, (les droits d'usage sont permis dans le Sanctuaire et non dans le parc), sans alternatives en matière de sources de protéines, le PCFC pourrait engager un plaidoyer auprès du MINFOF pour que les Pygmées continuent à jouir des ressources du Parc National de Kom dans le strict respect des

droits d'usage. Ce droit d'accès à la réserve de Campo Ma'an a été reconnu aux communautés Bagyeli par le WWF et le Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF) à la suite des exercices de cartographie participative conduits par le CED, et des discussions avec la Banque Mondiale. Ce droit se limite à la conduite des activités purement traditionnelles, et les observateurs estiment qu'il pourrait, sans grande conséquences sur la biodiversité, être étendu aux autres aires protégées

Ce plaidoyer reposerait sur ce type d'exercice et sur le niveau de prélèvement actuel des ressources fauniques par les riverains du complexe. Bien que le projet Sanctuaire à Gorilles de Mengamé soit passé de la phase de sensibilisation à la phase répressive, les actions de sensibilisation et d'éducation environnementale des Pygmées viendraient en appui à ce plaidoyer.

### **5.1.2. Promotion des activités d'écotourisme et de valorisation de la culture Pygmée**

Elles apparaissent comme domaine éligible, non seulement à cause de la cohérence avec les filières du PCFC, mais aussi parce que la région est potentiellement riche en matière de tourisme, et que le constat de la déliquescence de la culture Pygmée est de plus en plus évident, tant aux yeux des Bantous que des Pygmées eux-mêmes.

Les actions retenues portent ainsi sur: la sensibilisation des Pygmées à l'écotourisme et à la valorisation de leur culture, l'identification du potentiel culturel et touristique à valoriser, la recherche de partenariat pour la promotion des circuits touristiques en milieu Pygmée, l'aménagement des pistes piétonnes et carrossables pour l'accès aux sites et campements, surtout ceux situés en forêt, l'aménagement de sites à l'intérieur du Parc en partenariat avec le Projet Sanctuaire, la construction des huttes traditionnelles, l'organisation des journées culturelles Pygmées qui seront l'occasion de présenter la culture ( ingrédients culinaires traditionnels comme les épices et légumes, danses, chants, artisanat, visites guidées en forêt, etc.)

Mais les activités d'écotourisme ne pourront être mieux développées que si les zones, surtout du côté Est, sont désenclavées. Le projet de bitumage de la route Sangmélina Djoum, longue de 105 km, serait un atout pour cette activité du côté du Sanctuaire, de même que l'est la route Kribi –Yaoundé en cours de construction.

### **5.1.3. Appui à l'équipement social**

Le manque d'eau potable est récurrent et présenté comme un des manques à combler. Il est intéressant que le PCFC intègre cet aspect, avec la construction des points d'eau : une partie en puits à motricité manuelle, et des sources aménagées, avec des actions d'organisation des comités de des points d'eau gestion tenant compte du genre et leur formation à la maintenance des équipements.

## **5.2. IMPACTS POTENTIELS**

Les effets peuvent affecter aussi bien le social, l'économie, que l'environnement

### **5.2.1. Impacts socio économiques**

#### **5.2.1.1. Impacts positifs**

- *Contribution à la préservation de la culture Pygmée.* Les Pygmées adultes sont eux-mêmes conscients et affirment que si rien n'est fait, leurs valeurs vont être perdues. Par exemple actuellement, certains enfants Pygmées ne maîtrisent plus les langues avec leurs tournures, et même les jeunes scolarisés ne se sentent plus à l'aise pour fredonner, chanter, ou danser les rythmes traditionnels. Ce genre d'initiative visant à valoriser leur culture viendrait les aider à reconstituer certains instruments et à perpétuer certaines pratiques. Le système de valeurs qui confère aux aînés le pouvoir serait renforcé, ces derniers participant à la reconstitution des valeurs et la mise en œuvre des projets ;

- *Contribution à l'intégration des Pygmées dans les circuits de production* : les Pygmées voudraient eux aussi saisir l'occasion de bénéficier des opportunités à venir liées aux grands projets en vue comme ceux de Kribi pour le port en eau profonde ou celui de la construction du chemin de fer à Partir de Mbalam, en augmentant leur production. Ceci ne peut être effectif que si leurs capacités sont elles aussi renforcées ;
- *Création d'emplois locaux d'un autre type* : les guides touristiques sans détruire l'environnement et de réappropriation culturelle.
- *Diminution de la dépendance sociale et économique des Pygmées vis-à-vis des Bantous* : Ceci devrait être possible grâce à la sensibilisation, la pratique agricole, la valorisation de la culture Pygmée. Celle-ci cesserait d'être une Le joug Bantou sur les Pygmées, qui dest de plus en plus pesant pour eux, irait en s'allégeant ;
- *Amélioration des revenus*. Cette augmentation serait un corrolaire du renforcement des capacités des Pygmées et des activités à promouvoir dans le cadre du projet;
- *Amélioration des conditions d'hygiène et de l'état de santé des Pygmées* : il pourrait être envisagé grâce à la présence et la consommation de l'eau potable, l'augmentation de la disponibilité des denrées alimentaires ;
- *Meilleur accès des enfants Pygmées à l'éducation* : Il pourrait provenir de l'augmentation des revenus et d'une plus grande stabilité des parents dans les villages ;
- *Meilleure jouissance de la citoyenneté* : l'autonomie financière et alimentaire des Pygmées devraient pouvoir susciter la confiance en eux-mêmes et un peu plus de respect de la part des Bantous ;

#### 5.2.1.2. Impacts socio économiques négatifs

- *Risques d'acculturation* : L'amélioration des revenus en milieu Pygmée et le contact plus poussé avec le monde extérieur pourraient s'accompagner d'un abandon des traditions et des coutumes, surtout parmi les jeunes
- *Risques de propagation du VIH SIDA au sein de la population Pygmée* : Ce risque est lié au tourisme et au contact des Pygmées avec les étrangers en mal d'exotisme ;
- *Risque d'aggravation des conflits sociaux* : Les conflits sociaux pourraient s'aggraver avec les Bantous, car il est reconnu que ces derniers sont contre l'émancipation des Pygmées, cette dernière équivalant pour eux à la perte de leur domination et celle du bénéfice qu'ils en tirent. Par ailleurs

### 5.2.2. Impacts environnementaux

#### 5.1.2.1. Impacts environnementaux positifs

- *Préservation de la biodiversité faunique et floristique* : Le fait pour le Pygmée de consacrer plus de temps aux activités agricoles et de développer d'autres activités peut être une source de diminution de la pression qu'ils peuvent exercer sur les ressources forestières

#### 5.1.2.2. Impacts environnementaux négatifs

- *Risques de pollution* : La pollution pourrait survenir au village ou à l'intérieur des aires protégées du fait du passage des touristes.

### **5.3. MESURES D'ATTENUATION PRECONISEES**

Des mesures d'atténuation sont préconisées pour faire face à ces risques. D'autres pourront être identifiées sur la base de l'appréciation des situations particulières.

#### ***5.3.1. Mesures d'atténuation des impacts sociaux négatifs***

- *Risque d'acculturation des Pygmées* : La sensibilisation des jeunes, l'organisation des activités spécifique seront encouragées à l'intérieur des communautés, la recherche de la valorisation du potentiel culturel comme bien à vendre et non un sujet de honte ;
- *Risque de propagation du VIH SIDA* : La sensibilisation des Pygmées devra être menée, particulièrement à la veille des grands évènements culturels qui seront organisés dans le milieu ;
- *Risque d'aggravation des conflits sociaux* : L'information, la sensibilisation et la formation des communautés Pygmées et Bantous seront les principales mesures à appliquer pour minimiser ce risque. L'appui des autorités administratives sera à cet effet déterminant. Il est proposé que 20% des appuis agricoles soient accordés aux Bantous pour les intéresser.

#### ***5.3.2. Mesures d'atténuation des impacts environnementaux négatifs***

- *Risque de pollution* : Des trous seront creusés pour l'enterrement des déchets biodégradables et des sachets utilisés pour la récupération des autres produits à d'autres usages. Les Pygmées seront formés au traitement des ordures

## 6. Cadre de consultation libre et prioritaire des populations Pygmées

Le cadre de consultation est certes une exigence réglementaire. Le droit de participer et d'être consulté est consacré par la constitution camerounaise : « chacun doit participer, en proportion de ses capacités, aux charges publiques » et par divers instruments internationaux ratifiés par le Cameroun. C'est surtout une nécessité. Il permet de solliciter la participation et l'implication des Pygmées à toutes les phases du projet, à savoir de la conception, à l'évaluation en passant par la mise en œuvre. L'enjeu ici est de baser les choix sur les besoins et les priorités des Pygmées, aussi bien dans le type d'investissements et activités que dans le choix des mesures visant à éviter ou atténuer les risques, ou même sur le type de compensations à leur accorder éventuellement.

### 6.1. PENDANT LA CONCEPTION

Pendant la conception du projet qui a commencé avec l'élaboration du présent cadre, l'approche consiste en la consultation directe des Pygmées sur l'identification de leurs problèmes prioritaires et des voies et moyens pour les solutionner, ce qui aboutit au choix des micro projets appropriés en corrélation avec les besoins.

### 6.2. PENDANT LA MISE EN ŒUVRE

Pendant cette phase, les cadres par excellence seront représentés par les réunions d'information et les réunions de planification, les descentes et réunions de suivi, la représentation des Pygmées au sein des instances décisionnelles.

#### 6.2.1. Les réunions

Pour les réunions d'information. Les Pygmées seront informés sur les contours et les implications des activités à mener dans leurs zones. Afin de tenir compte de leur culture et du faible niveau d'alphabétisation, elles seront organisées à deux niveaux :

- Niveau des relais et personnes ressources (points focaux) pour présenter amplement le Projet, ses tenants et aboutissants : Ces relais sont chargés de préparer le terrain par la restitution des informations auprès des populations Pygmées dans les campements;
- Niveau des communautés dans les villages avec l'ensemble des populations concernées (Cela se fera par hameau ou groupes de hameaux, en fonction des établissements humains et des affinités), pour confirmer et conforter les informations sur le terrain, et éviter les risques éventuels de rétention de l'information par les relais ou les risques d'oblitération des messages.

En préalable aux réunions d'information, plus précisément celles de démarrage, il sera important de prendre contact premièrement avec les autorités administratives, pour information et facilitation du processus, ensuite avec les chefs Bantous, également pour information et en guise de courtoisie, l'objectif étant de ne pas braquer les Bantous contre les activités du projet. Les chefs Pygmées des communautés ciblées seront alors touchés. Ce sont ces derniers, avec les autres membres, qui désigneront leurs relais en fonction de leurs propres critères (parmi lesquels figurent généralement le niveau d'instruction et d'éveil). Dans tous les cas, les Pygmées devront être informés au moins deux semaines à l'avance de la date et de l'heure de la tenue des réunions.

Le respect de la mise en œuvre des activités promises ou planifiées est très importante dans le milieu, afin d'éviter que la confiance gagnée auprès des Pygmées ne soit à nouveau perdue.

- Pour les réunions de planification des activités, elles seront organisées au niveau des villages et ensuite des relais pour la synthèse. Les regroupements à ce niveau pourront aussi se faire par affinités entre les Pygmées et de manière opérationnelle par rapport aux facilités de communication.

Les descentes et réunions périodiques de suivi seront-elles aussi l'occasion de consulter les Pygmées sur tous les questions concernant le processus

### **6.2.2. L'intégration des Pygmées dans les organes décisionnels**

Les Pygmées devront être représentés dans les instances de décision pérennes ou ponctuelles au niveau local et régional portant sur la mise en œuvre du projet. Cette représentation est déjà assurée au niveau communal, au sein de la plate forme. Elle devra aussi l'être au niveau régional. Au niveau national. Les Pygmées désigneront dans chaque secteur deux personnes, soit quatre au total, avec au moins 50% de femmes, qui pourront assurer ce lien. Il faudra sensibiliser et renforcer les capacités des Pygmées à y prendre la parole pour émettre leurs avis.

### **6.3. LORS DES EVALUATIONS**

Le projet devant faire l'objet des évaluations externes, il sera de bon ton, pour répondre au souci de participation des Pygmées, d'intégrer leur représentant qualifiés dans les différentes équipes de travail des consultants.

# 7. Stratégie de mise en œuvre et dispositif de renforcement des capacités pour l'analyse et le screening des projets

## 7.1. STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE

Elle s'appuiera entre autres sur la stratégie du PCFC axée sur le partenariat public privé, la prise en compte des spécificités Pygmées et de leur milieu, le recours à des organisations de la société civile pour l'accompagnement des Pygmées.

### 7.1.1. Approche

- *Le partenariat :*

Le partenariat public privé est la base de la stratégie du PCFC. L'approche partenariat est intéressante dans la mesure où elle suppose d'emblée l'implication des autres parties, en l'occurrence ici les Pygmées. Elle devra donc être appliquée. La participation des Pygmées pourra être la production des biens et services, surtout dans le cadre des activités d'écotourisme, l'apport en matériaux et le travail manuel pour les ouvrages hydrauliques. Les autres appuis seront accordés sur la base des travaux de préparation préalables représentant la contrepartie des bénéficiaires.

Le partenariat entre le Projet, les organisations Pygmées, les Mairies, les institutions de conservation sera est une option à rechercher dans l'organisation des évènements et activités à caractère culturel. Les conditions devront être à l'avantage des Pygmées.

- *Organisations Pygmées comme base des appuis et des actions :*

Les associations formelles étant peu nombreuses à la base eu égard à la longue culture de nomadisme des Pygmées et compte tenu de la faiblesse numérique des populations dans la plupart des cas, il serait judicieux de tenir compte des réseaux traditionnels dans l'octroi des appuis, car ils sont plus solides que les réseaux formels.

- *Approche genre.*

Le diagnostic ayant révélé que les femmes sont au centre des décisions chez les Pygmées, et étant donné leur important rôle économique et social, l'approche genre sera utilisée pour toutes les activités à mener. La représentativité féminine devra donc être assurée à au moins 50% des effectifs.

- *Intéressement des Bantous au Projet*

La plupart des Pygmées, au regard de nombreuses frustrations dont ils sont victimes de la part des Bantous, ne veulent pas de leur implication dans les projets les concernant.

Cependant, étant donné qu'il s'agit de leurs plus proches voisins, il serait souhaitable, sans les impliquer activement, que les Bantous soient intéressés au projet à travers une allocation de 20 % des appuis agricoles prévus.

- *Synergie avec les autres organismes d'intervention du milieu*

Plusieurs institutions interviennent dans le milieu, directement ou indirectement. Le PCFC devra adhérer aux plates formes communales qui sont des cadres de concertation et de d'harmonisation des stratégies d'intervention. Ceci lui permettra de travailler de manière cohérente avec les autres intervenants, qu'il pourra par ailleurs approcher pour bénéficier de leur expérience.

- *Accompagnement du processus*
- Le caractère légèrement instable des Pygmées en matière d'activités agricole ou nouvelle nécessite un travail de proximité. Le PCFC devra par conséquent s'appuyer sur des structures de relais, des organismes d'accompagnement pour effectuer ce travail de proximité, afin de garder les Pygmées dans l'objectif. Celles qui sont à privilégier lors du choix sont les structures ayant déjà une expérience avec ces peuples, et qui ont des bases sur le terrain. L'expérience a démontré que lorsque ces structures doivent partir de loin, l'accompagnement est généralement lâche.

### **7.1.2. Organisation de la mise en œuvre**

Elle est à la fois interne et externe au PCFC.

#### *7.1.2.1. Au plan interne*

L'organisation interne de la mise en œuvre du Projet n'est pas encore formellement établie. Cependant, compte tenu de la répartition territoriale des actions, il se pourrait qu'en dehors de la Coordination Nationale du, des agences régionales soient créées dans les Régions intéressées par les activités. Dans ce cas, la mise en œuvre s'arrimera à cette structuration.

- *Coordination Régionale du PCFC du Sud*, seule intéressée par ce cadre, supervisera le travail de l'organisation chargée de l'accompagnement des Pygmées, aussi bien par l'examen des rapports produits, que l'avis des concernés sur des questions spécifiques et les descentes de suivi auprès des bénéficiaires.
- *Coordination Nationale de Projet* : Avec le comité de Pilotage, elle assurera la supervision globale, l'assistance technique pour le partenariat financier et technique. Elle financera la mise en œuvre des actions en faveur des peuples pygmées et assurera le suivi des activités.

#### *7.1.2.2. Organisation externe*

Elle comprend les comités de sélection communaux, les organismes d'accompagnement et les associations Pygmées

- *Comités de sélection communaux*

Ils seront chargés de la sélection des investissements présentés par les Pygmées, étant plus proches d'eux et connaissant mieux le milieu.

La plate forme communale, là où elle existe et est fonctionnelle, pourra être le cadre de cette sélection, ayant en son sein les représentants des structures publiques et privées intervenant dans le milieu, ainsi que les représentants des Pygmées. Elles examineront dans le cadre de leurs réunions trimestrielles les requêtes de financement ou d'appui déposés par les Pygmées. Les représentants du MINAS et du MINFOF, et des structures de conservation devront impérativement être présents lors des délibérations. le Délégué et surtout le responsable du Service de l'Action Sociale

faciliteront l'introduction et la connaissance du milieu Pygmée au projet PCFC, et apporteront un appui technique et du conseil à tous les acteurs intervenant dans la chaîne de mise en œuvre. Ils participeront au suivi de la mise en œuvre du projet. *La plate forme fera appel à un groupe de techniciens spécialisés pour l'analyse technique et financière des sous-projets.* Les Mairies, qui assurent le secrétariat de ces plates formes, recevront les demandes et garderont les PV des travaux et fonds de dossiers pour les besoins de suivi et évaluation.

Là où elles ne sont pas fonctionnelles, le PCFC travaillera à les activer.

A défaut de la plate forme communale, le manuel d'exécution du projet définira la composition des comités et leurs mécanismes de fonctionnement ainsi que les critères de sélection qu'ils appliqueront.

- *Associations et OP pygmées au niveau des villages*

Les OP sont à la base du choix et de la mise en œuvre des sous projets. A ce niveau, Elles seront représentées par deux membres de leurs bureaux, de préférence une femme et un homme, désignés par elles-mêmes sur la base des critères rigoureux, avec l'appui de l'OAL, pour servir de relais avec les institutions partenaires et pour le suivi des activités de leur sous-projet. Les relais et points focaux Pygmées seront des maillons essentiels. Ils seront financièrement motivés.

- *Organismes d'accompagnement*

C'est à eux que le projet délèguera la mise en œuvre des appuis au profit des cibles à l'intérieur d'une commune. Ils seront ainsi responsables de l'information/sensibilisation des Pygmées, du renforcement organisationnel et technique des producteurs, de l'appui à l'achat des intrants agricoles et leur distribution aux producteurs, du suivi de leurs activités, de la production des rapports, de l'identification, avec l'appui des relais et points focaux, du potentiel touristique susceptible d'être valorisé ;

En plus de l'accompagnement, ces organisations seront chargées d'appuyer les associations de producteurs Pygmées au montage de leurs dossiers de sous projets à présenter à l'examen du comité de sélection.

Ils seront recrutés sur la base de leur expérience et présence sur le terrain. La présence des Pygmées au sein de leur équipe sera exigée.

## **7.2. DISPOSITIF DE RENFORCEMENT DES CAPACITES**

Le dispositif comprendra l'évaluation environnementale des sous projets et le renforcement des capacités des acteurs pour cet examen.

### **7.2.1. Évaluation environnementale : objectifs et méthode d'analyse**

L'examen social et environnemental ou screening relève de l'OP 4.01, de l'évaluation environnementale, et constitue un préalable à remplir pour tout projet soumis au financement de la Banque Mondiale. Son objectif est d'identifier non seulement les potentiels effets sociaux et environnementaux négatifs d'un investissement, mais aussi les mesures d'atténuation correspondantes afin de prévenir ces effets, et de trouver des mesures de bonification aux impacts positifs.

En fonction de l'ampleur des risques, les projets sont classés par en 3 catégories : la catégorie C, la catégorie B et la catégorie A.

L'instrument qui permet d'arriver à cette catégorisation est le *formulaire d'examen social et environnemental* proposé par le Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du Projet. Il permet d'instruire le projet à travers la consultation des bénéficiaires et autres personnes ressources ou administrations pertinentes de la zone ciblée. Le formulaire se présente comme une série de questions essentielles adressées aux personnes ci-dessus et portant sur le milieu d'intervention et la description

de l'investissement, la conformité environnementale, la conformité sociale, et les mesures générales envisagées pour minimiser les risques identifiés. Une fois rempli et analysé, le formulaire permet de conclure sur l'ampleur des risques encourus par les hommes et la nature et de catégoriser le projet selon la nomenclature en vigueur ci-dessous :

**Catégorie C** : Risque minime, lorsque le projet a des impacts sociaux, culturels et environnementaux négatifs quasi nuls

**Catégorie B** : Risque moyen, quand les risques sociaux, culturels et environnementaux sont effectifs, mais localisés et réversibles. Dans ce cas il est proposé des mesures d'atténuation (sous forme de plan de gestion sociale et environnementale).

**Catégorie A** : Risque élevé, lorsque l'investissement à réaliser présente de grands risques, aussi bien pour les populations que pour le milieu naturel. Cette importance est évaluée sur le plan spatial, l'aire géographique affectée étant plus étendue, le caractère irréversible des impacts. Ce genre de projet est soit inéligible au financement, soit reformulé.

### **7.2.2. Renforcement des capacités pour l'analyse et le screening des projets en faveur des Pygmées**

Comme préalable le PCFC devrait procéder à :

- l'identification des ONG ainsi que l'examen des compétences et besoins par secteur ; Ces organisations sont importantes dans le dispositif, étant donné que les communautés pauvres manquent souvent des connaissances et des ressources nécessaires pour s'autogérer dans le cadre des projets. Et, dans certains cas, sans le soutien d'une ONG pour les accompagner, la gestion peut devenir désastreuse ;
- La sélection des structures ayant une certaine expérience de travail avec les Pygmées (la plupart se trouve au sein du RACOPY), et la signature des conventions avec les structures retenues comme partenaires dans le cadre du PCFC.

Le renforcement des capacités se fera avant le démarrage du processus et même pendant, à travers l'organisation des sessions de formation à l'adresse des acteurs clé :

- Les organisations appelées accompagner les Pygmées et qui seront chargés de l'évaluation environnementale des sous projet.
- Les institutions gouvernementales responsables des secteurs concernés par le sous projets
- Les institutions en charge de la protection des Pygmées dans le milieu (MINAS) ;
- Les institutions en charge de la conservation intervenant dans le milieu
- Les responsables communaux et territoriaux.

Ces institutions seront formées sur l'utilisation et l'analyse du formulaire de screening, ainsi que sur les méthodes appropriées d'intervention en milieu Pygmées. Celles qui sont connues ou disponibles à ce stade étant la MAPPAPPY, les outils développés par le BIT.

Les capacités des Pygmées (Associations des peuples Pygmées, relais et points focaux) devraient aussi être renforcées dans le même sens autant que nécessaire. En dehors des formations techniques ciblées, les domaines de renforcement seront identifiés lors du déroulement du processus et en fonction des besoins.

## 8. Système de suivi-évaluation

Le suivi des activités dans le cadre d'un Projet en milieu Pygmée est d'autant plus essentiel lorsqu'on considère le caractère presque instable des Pygmées pour ce qui est de leurs propres activités agricoles. En effet, autant ils sont endurants à la chasse et pour les « jobs » auprès des Bantous, autant leur engagement pour leur propre cause en matière agricole est à améliorer. L'objectif du suivi est de s'assurer que la planification est respectée pendant sa mise en œuvre, tant en ce qui concerne les opérations prévues que l'approche et les responsabilités établies, l'enjeu étant d'apporter les correctifs éventuels pour optimiser l'efficacité du projet.

### 8.1. SYSTEME DE SUIVI

Le système doit être adapté à la cible, à la culture des Pygmées. Le suivi aura lieu à plusieurs niveaux : local, régional et national.

#### 8.1.1. Au niveau local,

Deux échelons principaux seront concernés : L'échelon du village ou de groupes de villages et l'échelon communal.

- les relais pour ce qui est des villages, seront à l'œuvre lors de la livraison et distribution du matériel agricole par exemple, pour effectuer les visites ponctuelles dans les champs des bénéficiaires, suivre les travaux d'aménagement, suivre et évaluer grossièrement les récoltes. Ceci qui permettra d'avoir une idée sur les rendements et la production.etc. Les relais recevront un appui lors des visites de supervision. Ils consigneront toutes ces informations dans le registre qui sera mis à leur disposition par les OAL.
- L'OAL descendra de manière périodique dans les campements, surtout en période d'activités, ces descentes seront d'au moins une fois par mois. Elles seront, outre la collecte des indicateurs, les occasions de formation sur le tas, notamment en matière de techniques culturelles.
- Le responsable sectoriel du volet concerné devra aussi prendre part à ce suivi (forêt et faune pour les PFNL, agriculture et développement rural) énergie et eau et tourisme pendant l'exécution des activités dans leurs domaines respectifs. Ces derniers, faute d'être représentés au niveau communal, viendront des départements, leur niveau inférieur. De même, le responsable local du MINAS viendra en appui à ce dispositif : Il effectuera périodiquement une descente sur les sites de microprojets de sa zone de compétence pour procéder aux mêmes vérifications. Il produira pareillement un rapport qu'il adressera à sa hiérarchie et au PCFC à l'échelon régional.

Le PCFC pourra même signer des conventions avec ces sectoriels au cas où l'accompagnement des OAL après évaluation s'avère peu satisfaisant.

#### 8.1.2. Niveaux National et Régional:

Les visites des responsables du projet des niveaux régional et national seront nécessaires, à la fois pour suivre le travail des OAL et apprécier les activités au niveau des bénéficiaires. Une section spécifique à l'évolution de la mise en œuvre du plan d'action en faveur des pygmées sera partie du rapport global de suivi du projet. La Banque Mondiale participera au suivi aussi bien à travers des missions ponctuelles sur le terrain qu'à travers les observations sur les rapports d'activités qui lui seront transmis par le PCFC.

Le recrutement d'un cadre national chargé des questions environnementales et sociales, et de cadres régionaux permettra au PCFC de disposer à l'interne de ressources qualifiées pour le suivi de la mise en œuvre des politiques de sauvegarde et donc du présent cadre en faveur des Pygmées

### **8.1.3. Au plan externe**

Des consultants seront mis à contribution pour évaluer les plans d'actions à mi – parcours du projet et à la fin. A mi parcours, elle permettra de réunir les informations utiles, sur la base de l'expérience de la première phase et d'intégrer les leçons apprises dans le processus de prise de décision de la phase suivante. A l'évaluation finale, le même exercice permettra de capitaliser les expériences pour les projets à venir, aussi bien pour les Pygmées que pour les partenaires.

Les responsabilités sont précisées dans le plan d'action et de suivi budgétisé présenté en fin de document.

## **8.2. QUELQUES INDICATEURS**

Les indicateurs sont nécessaires pour apprécier le sens d'évolution du projet et son efficacité. Ils devront être relevés pour chaque type d'appui et servir de base à la consolidation ou la réorientation des actions, selon la tendance révélée. Chaque acteur impliqué dans le suivi devra disposer de ces informations.

### Global

- Nombre de sectoriels formés au processus d'examen social et environnemental et à l'approche d'intervention en milieu Pygmée ;
- Nombre d'OAL / consultants formés au processus d'examen social et environnemental
- Nombre d'investissements financés
- Nombre de partenariats et montants de financements mobilisés

### Agriculture

- Nombre de pieds plantés par essence des PFNL
- Quantités produites par essences
- Quantités vendues
- Nombre de ventes groupées organisées
- Revenus générés

### PFNL

- Nombre de pieds plantés par essence des PFNL
- Quantités produites par essences
- Quantités vendues
- Nombre de ventes groupées organisées
- Revenus générés

### Ecotourisme

- Nombre de journées culturelles organisées
- Nombre de partenaires
- Nombre des touristes accueillis dans les campements
- Fréquence des arrivées
- Nombre de huttes construites

- Types de produits artisanaux fabriqués
- Nombre de produits vendus par type
- Nombre de visites guidées en forêt
- Revenus générés au niveau des campements
- Nombre

#### Eau potable

- Nombre des points d'eau aménagés
- Population Pygmée desservie
- Nombre de comités de gestion des points d'eau formés
- Nombre de points d'eau fonctionnels
- Nombre de maladies d'origine hydrique enregistrées.

## 9. Budget

Le budget comprend plusieurs rubriques : la rubrique fonctionnement, les investissements, et le renforcement des capacités.

Les ressources nécessaires à la mise en œuvre de ce cadre d'Actions s'élèvent à **132 000 000 FCFA**.

Les ressources seront prélevées sur les financements de la composante 2.

















## **RECAPITULATIFS DES COUTS DE LA MISE EN ŒUVRE DU CAFPP PCFC**

<b>Rubriques</b>	<b>Montant en (FCFCA)</b>	<b>%</b>
Sous –total fonctionnement	42 000 000	30,3
Sous total investissement	96 800 000	59,7
Sous total renforcement des capacités		
<b>TOTAL COUTS</b>	<b>138 800 000</b>	<b>-</b>
Imprévis	<b>13 800 000</b>	<b>10</b>
<b>TOTAL GE NERAL</b>	<b>151 600 000</b>	<b>100,0</b>

# **Annexes**

## **Annexe 1 : TERMES DE REFERENCES POUR L'ELABORATION D'UN CADRE POUR LES ACTIONS EN FAVEUR DES POPULATIONS PYGMEES (CAFPP)**

### **I. SITUATION DES PEUPLES AUTOCHTONES ET DES MINORITES AU CAMEROUN**

Les populations Pygmées et les Bororos sont parmi les minorités identifiées au Cameroun. Elles peuplent la grande zone forestière et sont estimés actuellement à près de 60 000 âmes réparties en quatre grands groupes tribaux : les Baka que l'on trouve à l'Est et au Sud du pays, les Bakola et les Bagyéli qui se retrouvent dans la zone côtière de l'Océan, et les Bedzang de la lisière forêt – savane dans la région du Mbam. Elles sont marginalisées sur les plans économique, politique, social, et culturel. Des efforts sont fournis par les structures de l'église, les organismes d'appui et le gouvernement depuis près de 40 ans en vue de réduire cet état de marginalité. Les actions ont plus porté sur l'encadrement des Baka, Bakola et Bagyéli ; les Bedzang ont presque été oubliés à cause de l'isolement géographique et de leur petit nombre. L'accent avait été mis au départ sur la sédentarisation et l'approche d'assistanat.

Depuis près d'une dizaine d'années, certains organismes d'appui ont pris conscience des limites de cette approche, d'où de nombreuses réflexions effectuées pour une approche adaptée. A cet effet, la Méthodologie d'Approche Participative des Populations Pygmées (MAPAPPY) a été développée et commence à être appliquée et des structures conscientes de la nécessité de placer les populations Pygmées au centre de leur propre devenir. L'« autopromotion » a cessé d'être une théorie pour s'intégrer dans les pratiques des organisations d'encadrement des populations pygmées. Par conséquent, la culture des dons tend à disparaître entièrement pour être remplacée par un système de recherche/information. Les problèmes majeurs auxquels les pygmées se voient confrontés actuellement sont le manque de pièces officielles, le faible taux de scolarisation, le faible accès au marché, leur accès difficile à la gestion des forêts communautaires et l'épineux problème foncier auquel se greffe le manque de chefferies traditionnelles pygmées de troisième degré.

### **II. CONTEXTE DE L'ETUDE**

Le Projet de Compétitivité des Filières de Croissance (PCFC) est actuellement en préparation avec le Gouvernement du Cameroun, sous financement de la Banque mondiale.

Le projet envisage des investissements au niveau du sanctuaire des gorilles de Mengame qui comprendraient une réfection et équipement de l'accueil, l'éclairage public dans 6 villages du sanctuaire, la fourniture d'un bac à câble pour faciliter la traversée avec le Gabon, des travaux et équipement pour un pavillon d'accueil et la mise en PPP du sanctuaire.

Ce PPP pourrait être conçu sous plusieurs modèles, notamment la gestion partielle ou intégrale des activités du sanctuaire, et subordonner certains investissements et travaux de réhabilitation, qui restent à déterminer.

La mise en œuvre du projet peut avoir un impact sur les populations Pygmées. C'est pourquoi il est indispensable d'élaborer un cadre d'étude (Plan de Développement des Peuples Pygmées : PDPP) sur la situation initiale des Pygmées, sur l'impact potentiel du Programme et sur les mesures d'accompagnement et de mitigation des impacts négatifs à prévoir s'avère nécessaire.

### **III. OBJECTIFS DU CADRE POUR LES ACTIONS EN FAVEUR DES POPULATIONS PYGMEES (CAFPP)**

L'objectif général de cette étude est d'élaborer sur la base d'une étude documentaire, un cadre de conception et de mise en œuvre des actions spécifiques pour les Pygmées (Baka) pour le projet,

conformément aux requis de la Directive Opérationnelle 4.10 de la Banque Mondiale, afin de s'assurer que le processus de développement proposé par le projet puisse bénéficier à ces populations, au même titre que les autres membres des communautés, et n'ait pas d'impact négatif sur leur environnement et leur culture. Il s'agit notamment de s'assurer que les bénéfices apportés aux Baka par le plan de développement sont culturellement et socialement appropriés.

Plus spécifiquement, l'étude a pour objectif de réaliser une :

- Revue des connaissances actuelles sur les Baka ;
- Examen du cadre légal ;
- Les types de projets et microprojets susceptibles d'être élaborés et financés dans le cadre du PCFC en faveur des Pygmées ;
- Les effets et impacts potentiels de tels microprojets sur les pygmées ;
- Un plan de suivi des actions à entreprendre dans le cadre d'une étude d'impact social ;
- Un cadre pour assurer une consultation libre et prioritaire des populations Pygmées à chaque étape de mise en œuvre des activités du PCFC dans les zones où les pygmées sont affectés ;
- Un dispositif incluant un plan de renforcement des capacités pour l'analyse et le screening des projets en direction des populations pygmées ;
- Un système de suivi-évaluation adapté aux populations pour les activités du projet PCFC en direction des populations pygmées.

#### **IV. METHODOLOGIE DE TRAVAIL**

Le prestataire travaillera sous la direction du Coordonnateur de l'Unité de préparation du Projet PCFC (à qui tous les documents devront être remis). Le Coordonnateur mettra en outre à disposition du consultant tous les documents relatifs au projet et aux directives de la Banque Mondiale, ainsi que toutes autres informations jugées nécessaires à la réalisation de la mission du consultant. Il devra identifier et passer en revue le réglementation et les directives régissant la gestion des projets en direction des populations autochtones.

Il sera question notamment de :

- i. Politique Opérationnelle et procédures de la Banque Mondiale sur les Peuples Indigènes (OP/BP 4.10) ;
- ii. Politiques nationales, lois, règlements et cadres administratifs concernant les Peuples autochtones et les Minorités ;
- iii. Tout autre document jugé pertinent.

#### **V. RESULTATS ATTENDUS**

Le résultat attendu de l'étude sera un Cadre pour les actions en faveur des populations pygmées (CAFPP) dans les zones d'intervention du projet. L'étude donnera lieu à un rapport provisoire suivi d'un rapport final comprenant un résumé exécutif en français et en anglais.

Les versions provisoires des rapports devront être soumises au Coordonnateur du PACA, 03 (trois) semaines après la signature du contrat, pour revue et commentaires avant transmission à la Banque Mondiale pour commentaires avant le 28 novembre 2009. La version définitive devra être disponible après prise en compte des observations dans les délais permettant sa publication dans le pays et à la Banque soit avant le 15 décembre 2009.

Des rapports définitifs devront être soumis au plus tard une semaine avant la fin du délai de réalisation et adoption du rapport final.

Le prestataire produira des rapports provisoires en 06 (six) exemplaires et le rapport final en 10 exemplaires avec une version électronique sur CD en format PDF. Les versions finales comporteront un résumé analytique en anglais et en français.

## **VI. DEROULEMENT DE LA PRESTATION**

La prestation devra se dérouler sur une période de 04 (quatre semaines) à compter de la signature du contrat.

## **VII PROFIL DU PRESTATAIRE**

Un consultant individuel spécialisé sera commis à la réalisation de cette étude. Il s'agira préférentiellement d'un anthropologue ou un sociologue qui jouit d'une expérience avérée dans la réalisation des études en direction des pygmées. Il devra en outre maîtriser les exigences et les procédures de la Banque Mondiale en matière des peuples indigènes et devra avoir conduit au moins une expérience semblable au Cameroun.

Le consultant devra faire appel à toute compétence qu'il jugera nécessaire pour l'exécution efficace de la prestation et joindre à son offre toutes les références nécessaires et utiles, y compris celle de son équipe. Chaque dossier de consultant devra faire ressortir son niveau d'expertise dans le domaine.

## **VIII. CONTENU ET SOUMISSION DE LA PROPOSITION TECHNIQUE**

La proposition technique devra clairement ressortir la compréhension qu'a le consultant de l'étude à la réalisation, l'approche et le plan de travail proposé.

Les candidats intéressés sont priés de faire parvenir leur dossier de candidature composé de :

- i. Les CV des experts qui constitueront l'équipe du consultant ;
- ii. Une offre technique et financière dans un pli fermé adressé au Coordonnateur pour la préparation du Projet Compétitivité des Filières de Croissance (PCFC). Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire.

**Annexe 2 :** Liste des campements/installations Baka et leur répartition géographique autour du Complexe Sanctuaire à Gorilles de Mengamé – Parc National de Kom

Département	Arrondissement/ village	Village Pygmée	Population
Djoum (Dja Lobo) et	Yen	Oding	
		Bitebiokan (Elig Melen)	
	Nkolenyeng	Nkolenyeng	
	Okweng	Opkweng	
Oveng (Dja Lobo) et	Ngbwassa	Ebamengom	
	Anyougoum	Anyougoum	
	Ndja	Ndja	
	Bifot	Bifot	
	Ngoudjeng	Ngoudjeng	
	Adjap yemfack	Adjap Yemefack	
	Oveng village	Oveng village	
Mvangane (Mvila)	Mebemenko		
			<b>470</b>

## Annexe 2 : Liste des personnes rencontrées

NOM ET PRENOM	DATE DE RENCONTRE	FONCTION	Contact
ESSAME MBA	26 11 09	Projet sanctuaire à Gorilles de Mengamé	
MEDJO NGONO J.M.	26 11 09	Chef Secteur Projet SGM	
ATEBA NGA Michel		Sous-préfet d'Oveng	77 96 79 10
OYONO OVONO Sylvain	23 11 09	Responsable des affaires sociales de Mvangane	
ENAMA Rose	11 01 09	Coordonnateur par Intérim de la Cellule Régionale du Sud du PNDP	75 28 19 72 / 99 48 71 59
Cyrille	11 01 09	Cadre Chargé des Aspects socio environnementaux du Sud - PNDP	
BIDJA Elisabeth	26 11 09	2 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire de Oveng	22 99 20 53/ 22 13 90 96
EVINA Martin Paul	26 11 09	S G Commune de Oveng	22 99 20 53/ 76 88 94 17
OBADA MVA Achille	27 11 09	Service d'Actions sociales de Djoum	74 26 68 13 / 96 41 31 26
MENDO Julie	27 11 09	Baka, Conseiller municipal Djoum	99 15 56 98
OBELE Mba Roger	26 11 09	Représentant des Baka au sein de la Plate Forme Communale de Oveng	

### Villages Baka riverains du complexe

LOCALITE	DATE	NOM ET PRENOM
ADJAP	25 11 09	
		NDONG Jean Jacques
		BENGA Esther
		MIMBA Salomé
		OBAME BENGA
		NYANGONO Monique
		BENGA Vladimir
		MINJA Marie
BIFOT	25 11 09	EYO'O Michel
		AYANA Minette
		MBA Juliette
OKWENG	26 11 09	MENDOMO Esther
		MINLO MBE Raymond
		ZEH NJI JOMAN
		KOUKA Bienvenu
		TO O Nicholas
		TO'O NNAH Benoît
		MESSENG Joseph
		ATCHANTCHANG Patrice
		ANGO Salomon
ESSOH ZEH		
NKOLENYENG	26 11 09	NNOMO Rosalie
		ONDOUA μJean Paul
		ASSAE ATONA Gervais
		EMANG Nestor
		NDABIKEJE Marcelline
NDABALA Martin		
		ABAH Marisette

		EMANE Paul Deloir
		EWASSA Flavie
		ASSOMO MEBEBO Paulette
		AFAME Felix
		BIBE Jeanne

#### **Annexe 4 : Liste des documents consultés**

<b>ONU, 2007</b>	Déclaration Universelle des Peuples Autochtones
<b>OUA</b>	Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, 1981
<b>Lomo Myazhiom A.</b>	La « visite des Pygmées » : folklorisation des peuples, demande d'authenticité : Les Pygmées Bakas du Cameroun dans l'œil des touristes
<b>ONU 2006</b>	Déclaration Universelle des Droits des Peuples Autochtones
<b>Banque Mondiale</b>	Manuel Opérationnel de la Banque Mondial PO 4.12 Annexe A
<b>Banque Mondiale</b>	Manuel Opérationnel de la Banque Mondial PO 4.10
<b>OIT, 1989</b>	Convention 169 relative aux droits des peuples indigènes et tribaux dans les pays indépendants
<b>PCFC 2009</b>	Aide-mémoire de la mission de pré évaluation du Projet de compétitivité des filières de croissance
<b>PNDP 2009</b>	Cadre de gestion Environnementale et Sociale
<b>PNDP / 2009</b>	Plan de Développement des Peuples Pygmées. Document stratégique de mise en œuvre des plans d'actions phase 1 dans 9 communes de la province du Sud (novembre 2007 – septembre 2009) Phase 2 dans 22 communes de la Province du Sud/Est/Centre
<b>AGEFO BAKA, 2009</b>	Capitalisation des acquis : Atelier de Sangmélina du 17 au 18 juin 2009
<b>RACOPY, 2003</b>	Commentaires su IPDP du PSFE ET DU PNDP
<b>Jane Goodal Institute</b>	Monographie des villages riverains du Sanctuaire à Gorilles de Mengamé
<b>ASSEMBE MVONDO S. &amp; LEMA NGONO D. 2007</b>	Droits des Populations Locales et conservation des ressources forestières : analyse du cas du Sanctuaire à Gorilles de Mengamé

...